



RAPPORT

Rome,
Italie,
7-11 novembre
1994

Commission des ressources phytogénétiques

Première session extraordinaire



Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

CPGR-Ex1/94/REP

**RAPPORT DE LA
COMMISSION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES**

**Première session extraordinaire
Rome, 7-11 novembre 1994**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE
Rome, 1995**

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit: électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur. Toute demande d'autorisation devra être adressée au Directeur de la Division des publications, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, et comporter des indications précises relatives à l'objet et à l'étendue de la reproduction.

© FAO 1995

TABLE DES MATIERES

	Paragraphe
INTRODUCTION	1-6
ORGANISATION DES TRAVAUX ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER	7-8
RAPPORTS DE LA NEUVIEME SESSION ORDINAIRE ET DE LA PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DU GROUPE DE TRAVAIL	9-10
REVISION DE L'ENGAGEMENT INTERNATIONAL - PHASE I: INTEGRATION DES ANNEXES DANS LE TEXTE PRINCIPAL DE L'ENGAGEMENT, ET HARMONISATION DE L'ENGAGEMENT AVEC LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	11-15
RAPPORT INTERIMAIRE SUR LE PROCESSUS DE PREPARATION DE LA QUATRIEME CONFERENCE TECHNIQUE INTERNATIONALE SUR LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES	16-30
RAPPORT A SOUMETTRE A LA PREMIERE CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE: RAPPORT INTERIMAIRE SUR LA RESOLUTION 3 DE L'ACTE FINAL DE NAIROBI	31-36
LE RESEAU INTERNATIONAL DE COLLECTIONS <i>EX SITU</i> DE MATERIEL GENETIQUE: RAPPORT INTERIMAIRE SUR LES ACCORDS PASSES AVEC LES CENTRES INTERNATIONAUX DE RECHERCHE AGRONOMIQUE (CENTRE DU GCRAI)	37-44
EXTENSION EVENTUELLE DU CHAMP COUVERT PAR LA COMMISSION POUR QU'IL ENGLOBE D'AUTRES FORMES DE DIVERSITE BIOLOGIQUE DANS LES SECTEURS DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE	45-51
DATE ET ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SESSION	52-57
ADOPTION DU RAPPORT	58

ANNEXES

- A. ORDRE DU JOUR
- B. LISTE DES DOCUMENTS
- C. RAPPORT DU PRESIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA NEUVIEME SESSION
- D. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DU GROUPE DE TRAVAIL
- E. PAYS MEMBRES DE LA COMMISSION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES ET/OU PAYS AYANT ADHERE A L'ENGAGEMENT INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES
- F. LISTE DES DELEGUES ET OBSERVATEURS

INTRODUCTION

1. La Commission des ressources phylogénétiques a tenu sa première session extraordinaire à Rome du 7 au 11 novembre 1994. Une liste des délégués et observateurs figure à l'annexe F.
2. En l'absence de M. Rashad Ahmed Abo Elenein (Egypte), Président de la cinquième session de la Commission, M. Brad Fraleigh (Canada), premier Vice-Président de la Commission, a souhaité la bienvenue aux délégués chargés d'accomplir l'importante tâche que constitue la révision, étape par étape, de l'Engagement international. Depuis une décennie, la Commission s'est attelée avec dévouement à ce grand travail. M. Brad Fraleigh a exprimé l'espoir que les travaux de la Commission aboutiraient maintenant à un accord mondial en vue de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phylogénétiques aux fins de l'alimentation et de l'agriculture.
3. M. Hartwig de Haen, Sous-Directeur général, Département de l'agriculture, a également souhaité la bienvenue aux délégués. La session extraordinaire de la Commission a été convoquée comme suite à la Résolution 7/93 de la Conférence, qui concernait la réponse de la FAO à la Résolution 3 de l'Acte final de la Conférence sur la diversité biologique (Acte final de Nairobi) et prévoyait des négociations entre les gouvernements, notamment sur la question de l'accès aux ressources phylogénétiques utiles pour l'alimentation et l'agriculture et celle des droits des agriculteurs, en parfaite harmonie avec les dispositions de la Convention sur la diversité biologique. La principale question à l'ordre du jour de la Commission était la révision de l'Engagement international. Un rapport intérimaire sur la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phylogénétiques devait également être examiné. M. Hartwig de Haen a indiqué que la révision de l'Engagement et l'élaboration d'un Plan d'action mondial devaient être des processus complémentaires et intégrés.
4. Il a appelé l'attention sur les implications financières tant de la tenue de sessions supplémentaires de la Commission que de la participation de pays en développement. La FAO a affecté 433 000 dollars E.-U. provenant de la réallocation de crédits du budget ordinaire pour couvrir le coût des sessions supplémentaires. Elle a écrit aux donateurs potentiels en mai 1994, et organisé une réunion de donateurs le 7 octobre afin d'obtenir des fonds pour financer cette participation: M. Hartwig de Haen a indiqué avec plaisir qu'un donateur, le Canada, a fourni des crédits suffisants pour couvrir la participation d'un certain nombre de pays en développement ayant demandé une assistance pour la présente session.
5. Il a noté que, pour harmoniser l'Engagement avec la Convention, un certain nombre d'autres questions devraient être prises en considération, notamment l'accord ADPIC de l'Uruguay Round du GATT, l'UPOV et le Programme "Action 21" de la CNUED. La Commission devrait donner des orientations à cet égard, ainsi que pour l'élaboration des documents d'appui pour le stade III de la révision, auquel un certain nombre de questions juridiques et institutionnelles importantes se poseront.
6. M. de Haen a insisté sur le caractère unique des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture: elles sont la base de la sécurité alimentaire à long terme; elles sont le résultat direct de dix mille ans d'activité humaine; et il existe une forte interdépendance de tous les pays pour ces ressources. Enfin, il a noté l'importance de la quatrième Conférence technique sur la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétique pour l'alimentation et l'agriculture, et du processus préparatoire, qui examineront la question de l'accès aux ressources phylogénétiques, élaboreront le Plan d'action mondial et fourniront les bases techniques pour la mise en oeuvre des droits des agriculteurs, compte tenu du Programme "Action 21" et de la Convention.

ORGANISATION DES TRAVAUX ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER

7. Le Conseiller juridique, a informé la Commission de la pratique suivie normalement par la FAO pour les sessions extraordinaires des organismes intergouvernementaux, à savoir que le bureau élu à la dernière session ordinaire conserve son mandat jusqu'à ce qu'un nouveau bureau soit élu à la session ordinaire suivante. Il a cependant souligné que toutes les décisions concernant ces questions et l'organisation du travail restaient la prérogative de la Commission.

8. Après un long débat, la Commission est convenue d'accepter une proposition avancée par le Groupe des 77 et le Groupe de l'OCDE, et tendant à ce que cette procédure soit suivie, en cette occasion précise, sous réserve de toute décision contraire à la suite de nouvelles consultations entre les groupes. La Commission a noté que le premier et le second Vice-Présidents, respectivement M. B. Fraleigh (Canada) et M. R.S. Rana (Inde) avaient accepté de se relayer à la présidence de la Commission. Suivant une nouvelle proposition du Groupe des 77 et du Groupe de l'OCDE, M. M. Chauvet (France), Président du Comité de rédaction à la session précédente, a été élu Rapporteur de la Commission. L'ordre du jour et le calendrier provisoires ont été adoptés, étant admis qu'une certaine souplesse pourrait être nécessaire afin que les questions relatives au stade I puissent être examinées en totalité.

RAPPORTS DE LA NEUVIEME SESSION ORDINAIRE ET DE LA PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DU GROUPE DE TRAVAIL

9. M. J.M. Bolívar (Espagne), qui avait présidé les deux sessions du Groupe de travail tenues à Rome les 11 et 12 mai 1994, et les 3 et 4 novembre 1994 respectivement, a présenté ce point de l'ordre du jour. Aux deux sessions, on avait examiné des questions similaires. Par conséquent, avant de présenter le travail de la première session extraordinaire, M. J.M. Bolívar a renvoyé les délégués au rapport de la neuvième session ordinaire, qui a été distribué (*annexe C*).

10. La Commission, en examinant le rapport de la première session extraordinaire (*annexe D*), a apprécié la contribution du Groupe de travail et sa détermination dans la préparation des sessions de négociations de la Commission. La Commission a pris note de la proposition du Groupe de travail concernant l'organisation de ses travaux. Elle a remercié en particulier le Président, M. J.M. Bolívar (Espagne) de sa persévérance et de ses excellents rapports.

REVISION DE L'ENGAGEMENT INTERNATIONAL - PHASE I: INTEGRATION DES ANNEXES DANS LE TEXTE PRINCIPAL DE L'ENGAGEMENT, ET HARMONISATION DE L'ENGAGEMENT AVEC LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

11. Le Conseiller juridique a présenté ce point de l'ordre du jour. Il a rappelé que, au stade I, l'objectif était d'intégrer les annexes dans le corps du texte de l'Engagement international, et d'harmoniser le libellé avec celui de la Convention sur la diversité biologique. Le Groupe de travail, à sa neuvième session ordinaire, avait estimé qu'il n'avait pas de mandat pour négocier le texte de l'Engagement révisé, et il s'était donc limité à préparer des annotations - avec les observations faites par les participants sur les divers points - pour le premier projet préparé par le Secrétariat. Il avait souhaité qu'il soit bien clair que les observations ne constituaient en aucun cas des confirmations ou des recommandations, mais étaient simplement des idées qui pourraient contribuer aux débats de la Commission. Ces idées étaient rédigées de manière neutre dans le projet préparé par le Secrétariat, sans essayer de préciser d'aucune manière le degré de soutien manifesté par le Groupe de travail pour chacune de ces idées.

12. Pour préparer plus avant le travail de la Commission, le Groupe de travail avait demandé que le texte soit préparé en deux versions (sans modifications de fond): la première, conservant la présentation initiale de l'Engagement, et la seconde, dans une présentation révisée examinée à cette

session. Les deux versions figuraient dans les documents CPGR-Ex1/94/4 et CPGR-Ex1/94/4 Alt; respectivement. Le Groupe de travail, à sa première session extraordinaire, a examiné des questions de procédure, afin de faciliter les travaux de la Commission. Il avait estimé que la Commission pourrait utiliser la version dans sa présentation révisée (document CPGR-Ex1/94/4 Alt), comme base pour ses négociations ultérieures. La Commission a accepté cette recommandation.

13. La Commission a examiné comment aborder au mieux la première étape de la renégociation de l'Engagement international, et décidé d'examiner le texte à partir de la première version, paragraphe par paragraphe, notant les libellés proposés par les pays, les sujets qui nécessiteraient une négociation ultérieure, les nouvelles observations sur la structure du texte, et les propositions de modifications. Il a été convenu de commencer les débats avec l'Article 1, de continuer avec les articles suivants, et de ne revenir au Préambule que lorsque tous les autres articles auraient été examinés. Ainsi, il serait possible d'établir une deuxième version du texte révisé de l'Engagement international, intégrant les observations et les libellés proposés, comme base des négociations ultérieures. Il a été convenu que la deuxième version du texte de négociation de l'Engagement international devrait être préparée comme un projet de texte du Secrétariat, incorporant toutes les observations et les modifications proposées par les membres de la Commission durant les débats. Le nouveau projet de texte devra présenter, dans des colonnes parallèles, le texte de l'Engagement et les dispositions pertinentes de la Convention sur la diversité biologique, pour faciliter les travaux de la prochaine session de la Commission.

14. Il a aussi été convenu que la Commission, à cette session, ne passerait pas officiellement à l'examen des questions correspondant au Stade II, tant que le texte n'aurait pas été totalement examiné, dans le cadre du Stade I. Toutefois, il a aussi été convenu que des observations générales sur la révision de l'Engagement, y compris les principes du Préambule, pourraient être faites.

15. La Commission a donc effectué une première lecture des articles 1 à 14 du texte; elle a pris note des propositions de modifications, y compris un nouveau libellé, des questions nécessitant des négociations plus poussées, des observations sur la structure et des réserves d'ordre général, en vue des négociations d'une future session de la Commission.

RAPPORT INTERIMAIRE SUR LE PROCESSUS DE PREPARATION DE LA QUATRIEME CONFERENCE TECHNIQUE INTERNATIONALE SUR LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

16. Un rapport intérimaire sur l'état d'avancement de la Conférence internationale et du Programme des ressources phylogénétiques a été présenté à la Commission. Celle-ci a exprimé à l'unanimité son vif désir que la quatrième Conférence technique internationale obtienne des résultats et elle a appuyé la démarche suivie par le Secrétariat de la Conférence et du Programme, telle qu'approuvée par la Conférence de la FAO. Elle a félicité le Secrétariat des résultats déjà obtenus, y compris des contacts directs qui ont été établis avec les experts techniques et les décideurs dans les pays de toutes les régions en développement, ainsi que dans un certain nombre de pays de l'OCDE. L'importance d'une démarche participatoire à l'initiative des pays a été réaffirmée et on a souligné le rôle du personnel du Secrétariat qui a su faciliter ce processus. Toutefois, la Commission s'est déclarée préoccupée par les délais serrés du projet: à cet égard, il a été suggéré que le Secrétariat de la Conférence et du Programme soit renforcé. Des dispositions d'urgence pourraient s'avérer nécessaires. Quelques délégations ont souligné qu'il fallait être pragmatique dans la fixation des priorités, étant donné les contraintes de temps et les problèmes financiers.

17. On a noté la qualité des directives générales pour les rapports nationaux. On a proposé que les pays développés soient invités à donner des informations sur les effets de leurs programmes d'aide sur la conservation et l'utilisation des ressources génétiques, en particulier sur les projets et programmes de développement agricole.

18. Le rapport sur l'état des ressources phylogénétiques mondiales et le Plan d'action mondial couvrira les ressources phylogénétiques utiles à l'alimentation et l'agriculture. Quelques pays ont estimé que cela ne devrait pas comprendre les forêts. On a insisté pour que le Plan mondial passe des mots à l'action.

19. L'importance du soutien à l'utilisation durable des ressources phylogénétiques - comme étape vers la mise en oeuvre des droits des agriculteurs - a été identifiée comme l'objectif majeur du Plan d'action mondial, ainsi qu'à leur conservation. D'autres éléments proposés pour le Plan d'action mondial visent la formation et le transfert de technologie. Dans toutes ces activités, il faudrait accorder une attention particulière à un appui direct aux agriculteurs et à leurs communautés. L'objectif primaire d'un soutien accru devrait être "d'ajouter de la valeur" aux ressources génétiques, en particulier dans les pays en développement.

20. Le Secrétariat a été invité à fournir un rapport prospectif à la Commission, sur des questions techniques et scientifiques, en particulier sur l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le rapport devrait comprendre une étude sur les nouvelles démarches de sélection végétale, qui exploitent une gamme plus vaste de matériel génétique, et permettent de maintenir une base génétique plus large pour les cultures.

21. Il a été suggéré que la Commission revoie en détail les projets de rapport sur l'état des ressources phylogénétiques mondiales pour l'alimentation et l'agriculture et le Plan d'action mondial, aux coûts établis, et le transmette à la Conférence technique internationale. La Commission devrait examiner le plan général de ces deux rapports à sa prochaine session. Le Groupe de travail pourrait fournir des orientations au Secrétariat entre les sessions de la Commission.

22. La Commission a exprimé sa gratitude à l'Allemagne, la Suède, la Norvège et aux Etats-Unis pour leurs contributions généreuses à la Conférence technique internationale et à ses préparatifs, et elle s'est félicitée de la confirmation des annonces de contributions de la France (qui a aussi fourni les services d'un cadre associé), de l'Italie et du Japon. La Commission a aussi remercié le Canada pour ses contributions en nature (le Canada a aussi fourni les services d'un cadre associé) et pour celles de l'Iran. La Chine et l'Iran ont annoncé leur intention d'accueillir des réunions sous-régionales.

23. La Commission s'est déclarée préoccupée par le déficit du financement du processus préparatoire (environ 2 millions de dollars E.-U.), ainsi que par le manque de contributions destinées à financer la participation des pays en développement à la Conférence technique internationale elle-même. Le Secrétariat a réaffirmé qu'il n'épargnerait aucun effort pour trouver des ressources suffisantes afin de permettre la participation de deux représentants par pays en développement, et pour couvrir le reste des besoins financiers. L'Allemagne a fait savoir qu'elle lançait une souscription nationale autour de ces objectifs. Il a été suggéré que le Conseil de la FAO, en l'absence de contributions extrabudgétaires suffisantes, utilise des crédits du Programme ordinaire afin de garantir le succès du processus.

24. L'Allemagne a annoncé que la Conférence technique internationale aurait lieu à Leipzig (Allemagne) du 17 au 23 juin 1996. Quelques délégations ont souligné que la participation à cette Conférence devrait être de haut niveau. On a même suggéré qu'elle ait lieu immédiatement avant ou après une réunion au niveau ministériel. On a souligné que, indépendamment du mot "technique" dans le titre de la Conférence, et de la nécessité d'assurer un haut niveau d'excellence technique, le processus était à la fois politique et technique.

25. Le Secrétariat a été invité à préparer largement à l'avance un projet d'ordre du jour de la Conférence technique internationale, à soumettre pour examen à la Commission à sa prochaine session ordinaire.

26. On a examiné le lien entre les préparatifs de la Conférence technique internationale de 1996 et les négociations, au sein de la Commission, pour la révision de l'Engagement international. On a réaffirmé qu'il serait souhaitable que le processus de révision de l'Engagement international soit achevé à temps pour la Conférence technique internationale de 1996, que l'Engagement révisé soit disponible, de même que le rapport sur l'état des ressources phylogénétiques mondiales et le Plan d'action mondial. Toutefois, on a aussi estimé que la révision de l'Engagement devait être menée avec soin, et ne devrait pas être précipitée pour atteindre cet objectif.
27. On a aussi noté que les résultats de la Conférence technique sur les ressources phylogénétiques aideraient la Commission à parvenir à des accords qui permettraient de réviser l'Engagement international.
28. La Commission a aussi souligné les liens importants qui existent entre le Plan d'action mondial et le plan de travail de la Convention sur la diversité biologique, ainsi qu'avec les chapitres correspondants du Programme "Action 21". Elle a donc estimé que, dans la préparation du Plan d'action mondial, il devrait y avoir des consultations régulières entre le Secrétariat de l'IPGRI, les Secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la Commission du développement durable, ainsi que des contacts réguliers avec la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.
29. La Commission a proposé que la Banque mondiale, le PNUD et d'autres institutions multilatérales de financement soient contactés pour contribuer au financement de la Conférence et du Programme, et que des projets identifiés pendant l'élaboration du Plan mondial soient aussi présentés à ces institutions. La Commission s'est félicitée des relations de travail qui ont été établies entre le Secrétariat et l'IPGRI, et a demandé une plus grande participation des autres centres du GCRAI. La participation effective d'organisations non gouvernementales, du secteur privé et organisations d'agriculteurs, à la Conférence technique internationale et au processus préparatoire, a été considérée comme souhaitable.
30. Il a été proposé d'envisager d'étendre à deux semaines les sessions des négociations suivantes de la Commission, et de trouver des ressources extrabudgétaires suffisantes pour couvrir la participation de deux délégués par pays en développement. Un pays a suggéré qu'une session supplémentaire soit organisée, afin de prévoir plus de temps pour la négociation, et pour la contribution de la Commission en sa qualité de comité préparatoire de la Conférence technique internationale de 1996. Il conviendrait d'analyser les incidences financières de ces propositions, et d'étudier les moyens de mobiliser des ressources.

**RAPPORT A SOUMETTRE A LA PREMIERE CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION
SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE: RAPPORT INTERIMAIRE SUR LA RESOLUTION 3 DE
L'ACTE FINAL DE NAIROBI**

31. La Commission a été informée que la FAO avait soumis un rapport intérimaire sur le suivi de la Résolution 3 de l'Acte final de Nairobi aux deux sessions du Comité intergouvernemental de la Convention sur la diversité biologique (CICDB). En se félicitant de ce rapport de la FAO, le CICDB, à sa deuxième session, avait invité la FAO à soumettre un rapport intérimaire similaire à la première Conférence des Parties. Cette Conférence étant prévue pour la fin de novembre, il n'a pas été possible de porter le projet de rapport à l'attention de la Commission en temps utile, pour avis. Il a été convenu que les dates des sessions de la Commission devraient être fixées de manière à permettre à celle-ci d'examiner les rapports avant leur présentation.
32. Le rapport soumis à la première Conférence des Parties figurait dans le document d'information CPGR-EX1/94/Inf.4, "Progrès réalisés dans l'application de la Résolution 3 de l'Acte final de Nairobi: collections ex situ et droits des agriculteurs". La Commission a noté que le rapport avait été transmis par la FAO au Secrétariat provisoire de la Convention. La Commission a décidé

que, pour mettre à jour les informations contenues dans ce rapport, le rapport de la première session extraordinaire de la Commission devait aussi être transmis par les voies habituelles à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

33. La Commission a noté que le document CPGR-EX1/95/5/Sup., "Révision de l'Engagement international: Analyse de certains aspects techniques, économiques et juridiques à examiner à la phase II", au sujet des questions identifiées dans la Résolution 3 de l'Acte final de Nairobi, contenait une analyse utile, et des informations de base qui pourraient servir à la Conférence des Parties. Bien que la Commission n'ait ni examiné, ni approuvé le document, il a été convenu qu'il devrait aussi être transmis par la FAO à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à titre d'information.

34. La Commission a souhaité que ses délibérations soient transmises, en temps utile, à la Commission du développement durable, et que le Secrétariat fasse en sorte, chaque fois que possible, que la Commission du développement durable soit informée de ses travaux.

35. La Commission a été informée de l'offre de la FAO de participer à un secrétariat conjoint de la Convention sur la diversité biologique. Elle a soutenu avec fermeté les propositions de la FAO et suggéré que le document CPGR-EX1/94/Inf. 8, "Participation de la FAO au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique", soit porté à l'attention du Conseil de la FAO à sa cent septième session, en même temps que son rapport.

36. Certaines délégations ont estimé que le rapport devrait traiter de la promotion de l'agriculture durable, et pas uniquement des droits des agriculteurs et des collections *ex situ* constituées avant l'entrée en vigueur de la Convention sur la diversité biologique. La Commission a signalé toutefois que le rapport avait déjà été transmis à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, comme document d'information. Elle est convenue qu'à l'avenir les documents devront être préparés suffisamment à l'avance pour pouvoir être examinés et discutés à la Commission.

**LE RESEAU INTERNATIONAL DE COLLECTIONS EX SITU DE MATERIEL GENETIQUE:
RAPPORT INTERIMAIRE SUR LES ACCORDS PASSES AVEC LES CENTRES
INTERNATIONAUX DE RECHERCHE AGRONOMIQUE (CENTRES DU GCRAI)**

37. Le Conseiller juridique a présenté les documents CPGR-EX1/94/Inf.5 et Inf.5/Add.1; ce dernier document constitue une mise à jour des informations communiquées à la neuvième session du Groupe de travail en mai 1994. Le Groupe de travail était alors convenu que les changements introduits dans cette version de l'accord répondaient en substance aux préoccupations exprimées par la Commission. Il avait accepté la proposition selon laquelle les centres du GCRAI et la FAO devraient formuler une déclaration conjointe sur leur interprétation commune de certaines dispositions de l'accord. Des échanges de vues entre la FAO et les centres du GCRAI ont alors eu lieu et ont abouti à des versions finales convenues de l'accord de base et de la Déclaration conjointe. Le Conseiller juridique a tenu à prendre officiellement note du caractère cordial et constructif des échanges de vues avec l'IPGRI. Les deux textes ont été présentés en annexe au document CPGR-EX1/94/Inf.5/Add.1. Le texte de l'accord est identique à celui qui a été soumis au Groupe de travail en mai 1994, avec adjonction au début de l'Article 9 du membre de phrase "*Sous réserve des dispositions de l'Article 10 ci-dessous*". La déclaration conjointe traite notamment de l'interprétation de l'Article 3 b), de l'Article 9 et de l'Article 10; elle indique que l'expression "*libre disposition*" doit être interprétée conformément aux dispositions de la Convention sur la diversité biologique et affirme que la conclusion de l'accord n'est qu'une étape d'un processus permanent et dynamique et que le dialogue entre la FAO et les centres du GCRAI doit se poursuivre dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique et du Système mondial de la FAO sur les ressources phylogénétiques.

38. Le 26 octobre 1994, douze centres et la FAO ont signé cet accord. A cet effet, chaque centre a délégué au président du GCRAI le pouvoir de signer en son nom l'accord en vertu duquel ils placent leurs collections dans le Réseau international fonctionnant sous les auspices de la FAO. C'est là un pas important pour donner effet au Système mondial de la FAO sur les ressources phytogénétiques, qui devrait encourager d'autres détenteurs de collections à signer des accords similaires. Il a été indiqué que ces accords peuvent évoluer avec le temps.
39. Le Directeur général de l'IPGRI, parlant au nom des centres du GCRAI, s'est dit très heureux que les discussions aient abouti. Le GCRAI a confirmé que la coopération qui a conduit à cet accord se poursuivra, ce qui permettra de tenir compte des nouvelles décisions qui seront prises au sein de la Commission et d'autres instances internationales compétentes.
40. Répondant à une question concernant le matériel génétique précis que les centres ont désigné dans leurs accords, le Directeur général de l'IPGRI a déclaré que seul le matériel collecté avant l'entrée en vigueur de la Convention sur la diversité biologique a été jusqu'ici incorporé. Presque tout le matériel détenu par les centres (à quelques exceptions près: lorsque le matériel est en cours de reproduction ou qu'il n'y a pas suffisamment de semences, lorsque le fournisseur a imposé des restrictions, certaines lignées de sélection des centres) a été désigné. A l'avenir, le matériel génétique que des pays donateurs souhaiteront déposer ne sera désigné au titre de l'accord qu'avec leur consentement et sous réserve des conditions qu'ils auront imposées, dans le contexte d'accords multilatéraux ou bilatéraux.
41. Le Directeur général de l'IPGRI a mentionné que des discussions sont en cours au sein du GCRAI, pour savoir dans quelle mesure il convient de désigner des lignées, quand celles-ci sont génétiquement en relation étroite. Dans les programmes de sélection, il est possible de produire chaque année des milliers de combinaisons génétiques, qui n'ajoutent pas grand-chose au conservatoire de gènes total et qui risquent de rendre leur stockage, à long terme, non rentable.
42. La Commission a chaudement félicité la FAO et l'IPGRI, ainsi que les autres centres du GCRAI, d'avoir pris cette importante mesure qui renforcera le Système mondial, conformément aux recommandations du Programme "Action 21". Cette mesure a aussi été considérée comme une importante contribution à la révision de l'Engagement international. Elle ouvre une nouvelle ère de coopération entre la FAO, les centres du GCRAI et les institutions nationales. Il a été recommandé aussi que la FAO redouble d'efforts pour que les pays mettent leurs collections nationales de ressources phytogénétiques utiles pour l'alimentation et l'agriculture dans le Réseau international.
43. La question de la reproduction du matériel génétique pour des raisons de sécurité a été examinée. Le Conseiller juridique a fait remarquer que les accords contiennent, à l'Article 5, une disposition concernant la reproduction à des fins de sécurité et les mesures à prendre en cas d'urgences. Le Système FAO d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques serait aussi utile dans ces cas-là. Le Conseiller juridique a précisé aussi que, lorsque des échantillons sont transférés en tant que doubles de sécurité à des tierces parties, ces échantillons s'accompagnent de l'obligation de respecter les normes relatives à leur entretien et de ne pas revendiquer des droits de propriété juridique ou intellectuelle sur eux. Le Sous-Directeur général (Département de l'agriculture) a rappelé qu'un certain nombre de pays ont déjà offert, à cette fin, de la place dans leurs banques de gènes. La FAO s'efforce d'obtenir de telles offres dans des régions qui ne sont pas encore couvertes, pour parer aux situations d'urgence.
44. Il a été noté que la Commission devrait suivre activement le fonctionnement des accords conclus entre la FAO et les centres du GCRAI et que, dans ce contexte, l'Article 6 des accords dispose que les signataires ont reconnu l'autorité intergouvernementale de la FAO et de sa Commission dans l'élaboration de politiques pour le Réseau international. Il a été demandé que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine session de la Commission.

**EXTENSION EVENTUELLE DU CHAMP COUVERT PAR LA COMMISSION POUR QU'IL
ENGLOBE D'AUTRES FORMES DE DIVERSITE BIOLOGIQUE DANS LES SECTEURS DE
L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE**

45. La Commission a examiné, pour information, le document CL 107/18 établi pour la prochaine session du Conseil de la FAO, qui porte sur l'élargissement éventuel du mandat de la Commission FAO des ressources phylogénétiques pour inclure toutes les ressources génétiques intéressant l'alimentation et l'agriculture. Cette question sera examinée, en bonne et due forme, par le Conseil de la FAO à sa cent septième session.
46. La Commission a noté plusieurs raisons d'élargir son mandat et de la rebaptiser "Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture".
47. On a rappelé qu'en 1991 la Commission et le Conseil avaient examiné la question d'un éventuel élargissement du mandat de la Commission, mais qu'ils avaient alors estimé cette idée prématurée. Toutefois, les faits survenus depuis lors - notamment l'entrée en vigueur de la Convention sur la diversité biologique - sont venus renforcer les arguments en faveur de l'élargissement du champ d'application de la Commission. Certains pays ont estimé qu'il est maintenant nécessaire, d'un point de vue politique, de l'élargir. D'autres ont estimé que la proposition doit être examinée ultérieurement. A cet égard, on a souligné que la Commission des ressources phylogénétiques aurait, de toute façon, un ordre du jour très chargé pour sa prochaine session.
48. Des éclaircissements ont particulièrement été demandés sur les questions suivantes:
- implications pour la charge de travail de la Commission, y compris effets sur le temps disponible pour débattre les problèmes intéressant les ressources phylogénétiques lors des sessions de la Commission, et question de savoir si le Secrétariat envisage une réduction des travaux sur les ressources phylogénétiques après 1996;
 - question de savoir si, pour constituer le secrétariat de la Commission élargie, il serait fait appel à tous les départements techniques de la FAO;
 - arrangements pour l'examen de questions sectorielles au sein d'une commission élargie (par exemple possibilité de recourir à des groupes de travail pour des secteurs spécifiques et de tenir des sessions de la Commission consacrées à thèmes spécifiques);
 - implications pour la taille et la composition des délégations des Etats Membres participant aux sessions de la Commission; et
 - incidences financières.
49. Il a été suggéré que ces questions soient examinées par le Conseil de la FAO et par ses comités techniques, ainsi que par le Comité de l'agriculture, le Comité des pêches, le Comité des forêts et le Secrétariat de la FAO.
50. Il a été rappelé qu'au cours de la session du groupe de travail tenue immédiatement avant celle de la Commission, la plupart des pays se sont prononcés en faveur d'un élargissement du champ d'application de la Commission, tout en estimant que cela devait se faire de façon progressive.
51. La Commission est convenue que, si son mandat devait être élargi, cela devrait se faire de façon prudente et progressive, éventuellement en commençant par les questions relatives à la diversité génétique des animaux domestiques. On s'est demandé s'il y avait lieu d'inclure les ressources génétiques forestières et les ressources génétiques microbiennes dans le champ d'application de la Commission élargie, avant l'examen de la question par le Comité des forêts et les débats de la première Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

Quelques délégations ont estimé que la question des ressources génétiques forestières devrait être examinée à la lumière des diverses initiatives prises pour mettre en oeuvre les principes forestiers de la CNUED.

DATE ET ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SESSION

52. La Commission a envisagé des dates éventuelles pour sa prochaine session ordinaire et il a été proposé qu'elle se tienne entre le 12 et le 23 juin 1995. Il a été convenu qu'une session ordinaire du Groupe de travail aurait lieu deux mois auparavant pour examiner, entre autres, les articles 3, portée; 11, accès et 12; droits des agriculteurs, sur la base des documents préparés pour la présente session, qui n'ont pu être examinés par manque de temps, ainsi que sur la base des résultats de la présente session. De cette manière, le Groupe de travail préparerait les travaux de la Commission pour les futures négociations. Il a été rappelé que le Groupe de travail n'a pas mandat pour négocier mais que son rôle est d'examiner les diverses options et de déterminer les avantages et les inconvénients qu'elles offrent afin que les pays puissent les étudier. Le Groupe de travail devra également examiner les progrès réalisés et fournir des orientations pour les travaux futurs de l'ICPGR.
53. Il a été fait référence à la Conférence d'Amérique latine sur la biodiversité tenue à Lima (Pérou) les 7 et 8 novembre 1994, donnant une position régionale sur les questions de diversité biologique, et à la Convention sur la diversité biologique¹.
54. Il a été convenu en outre que le Groupe de travail devrait se réunir pendant trois jours et que des sessions de nuit devraient être prévues.
55. La Commission a examiné l'ordre du jour provisoire qui a été proposé à sa cinquième session, pour sa sixième session, et a suggéré de modifier ainsi le libellé du point 8: "Poursuite des négociations pour la révision de l'Engagement international". Les points 7 et 8 devront bénéficier d'une attention prioritaire. On a souligné qu'il faudrait dans la mesure du possible comprimer d'autres points de l'ordre du jour pour permettre de se concentrer sur ces négociations importantes. Il a également été convenu qu'il n'y aurait pas de Groupe de travail immédiatement avant la sixième session ordinaire de la Commission.
56. Plusieurs pays ont exprimé leur vive satisfaction pour le soutien que le Canada a apporté à la participation des délégations des pays en développement à la présente session de la Commission. On a souligné une fois encore qu'il importe d'assurer la présence de représentants des pays en développement (en particulier des scientifiques et des décideurs) au processus de négociation de l'Engagement international, conformément à la Résolution 7/93 de la Conférence. A cet effet, la Commission a approuvé un arrangement demandant aux pays donateurs de prendre en charge les dépenses de voyage des délégués des pays en développement et de leur fournir une somme forfaitaire suffisante pour couvrir leur frais de séjour à Rome.
57. La Commission a vivement remercié les deux Vice-Présidents de la façon habile et constructive dont ils ont mené les travaux de la session.

ADOPTION DU RAPPORT

58. La Commission a adopté le rapport le 11 novembre 1994.

¹ Le document en question est à la disposition des membres de la Commission et le Pérou le distribuera à la prochaine réunion du Groupe de travail, comme contribution de la région aux débats.

ANNEXE A
ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la session
2. Rapports du Groupe de travail
3. Révision de l'Engagement international
 - 3.1 Stade I: Intégration des annexes dans le texte principal de l'Engagement et harmonisation de l'Engagement avec la Convention sur la diversité biologique
 - 3.2 Stade II: Examen d'autres questions à incorporer dans l'Engagement révisé à des stades ultérieurs
4. Rapport intérimaire sur les préparatifs de la quatrième Conférence technique internationale sur la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques
 - 4.1 Etat des ressources phylogénétiques dans le monde
 - 4.2 Plan d'action mondial sur les ressources phylogénétiques
5. Autres questions
 - 5.1 Rapport à soumettre à la première Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique: Rapport intérimaire sur la Résolution 3 de l'Acte final de Nairobi
 - 5.2 Réseau international de collections *ex situ* de matériel génétique: Rapport intérimaire sur les accords passés avec les Centres internationaux de recherche agronomique
 - 5.3 Extension éventuelle du champ couvert par la Commission, pour qu'il englobe d'autres formes de diversité biologique dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture
6. Adoption du rapport

ANNEXE B
LISTE DES DOCUMENTS

CPGR-Ex1/94/1	Ordre du jour provisoire annoté
CPGR-Ex1/94/2	Rapport du Président du Groupe de travail sur la neuvième session
CPGR-Ex1/94/3	Révision de l'Engagement international. Mandat, contexte, informations générales et processus proposé
CPGR-Ex1/94/4	Révision de l'Engagement international. Stade I: Intégration des annexes et harmonisation avec la Convention sur la diversité biologique. (Premier projet)
CPGR-Ex1/94/4 Alt.	Révision de l'Engagement international. Stade I: Intégration des annexes et harmonisation avec la Convention sur la diversité biologique. (Premier projet dans une nouvelle structure possible)
CPGR-Ex1/94/5	Révision de l'Engagement international. Questions à examiner pour l'Etape II. Accès aux ressources phytogénétiques et droits des agriculteurs
CPGR-Ex1/94/5 Supp.	Révision de l'Engagement international. Analyse de quelques questions techniques, économiques et juridiques à examiner au Stade II
CPGR-Ex1/94/5 Annexe	Données existant sur les collections <i>ex situ</i> de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CPGR-Ex1/94/6	Rapport intérimaire sur la Conférence internationale et Programme sur les ressources phytogénétiques
CPGR-Ex1/94/Inf. 1	Engagement international sur les ressources phytogénétiques
CPGR-Ex1/94/Inf. 2	Convention sur la diversité biologique et résolutions relatives
CPGR-Ex1/94/Inf. 3	*Système mondial de conservation et d'utilisation des ressources phytogénétiques

- CPGR-Ex1/94/Inf. 4 Document d'information présenté à la première session de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (28 novembre - 9 décembre 1994). Rapport intérimaire sur la Résolution 3 de l'Acte final de Nairobi: Collections *ex situ* et droits des agriculteurs
- CPGR-Ex1/94/Inf. 5 Le réseau international de collections *ex situ* de matériel génétique: Rapport intérimaire sur les accords passés avec les Centres internationaux de recherche agronomique
- CPGR-Ex1/94/Inf. 5 Add.1 Le réseau international de collections *ex situ* de matériel génétique: Progrès du rapport intérimaire sur les accords passés avec les Centres internationaux de recherche agronomique
- CPGR-Ex1/94/Inf. 6 Rapport à soumettre à la cent septième session du Conseil: Elargissement du mandat de la Commission des ressources phytogénétiques
- CPGR-Ex1/94/Inf. 7 Déclaration des compétences et droits de vote présentée par la Communauté européenne (CE) et ses états membres
- CPGR-Ex1/94/Inf. 8 Participation de la FAO au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

Background Study - Paper No. 1
(disponible seulement en Anglais)

The Appropriation of the Benefits of Plant Genetic Resources for Agriculture: An Economic Analysis of the Alternative Mechanisms for Biodiversity Conservation

Background Study - Paper No. 2
(disponible seulement en Anglais)

Sovereign and Property Rights over Plant Genetic Resources

Background Study - Paper No. 3
(disponible seulement en Anglais)

Providing Farmers' Rights Through *in situ* Conservation of Crop Genetic Resources

Background Study - Paper No. 4
(disponible seulement en Anglais)

Identifying genetic resources and their origin: The capabilities and limitations of modern biochemical and legal systems

ANNEXE C
**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR
LA NEUVIÈME SESSION**

INTRODUCTION

1. A la neuvième session du Groupe de travail qui a eu lieu les 11 et 12 mai 1994, étaient présents les représentants des pays ci-après: Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Cap-Vert, Egypte, Ethiopie, France, Inde, Israël, Japon, Libye, Madagascar, Malaisie, Pérou, Pologne, Suède, Thaïlande, Tunisie et Venezuela. La Communauté européenne était également représentée à cette session conformément aux paragraphes 8 et 9 de l'Article II de l'Acte constitutif de la FAO. M. J.M. Bolívar (Espagne) a présidé la session.
2. Le Président a déclaré ouverte la session et le Sous-Directeur général, M. de Haen, a présenté l'ordre du jour provisoire prévu. M. de Haen a souligné l'importance des questions à examiner et des négociations en cours pour établir sur des bases solides la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation. Au sujet de ces ressources, il a montré en quoi elles sont particulières et différentes des autres classes de biodiversité. Il a notamment indiqué qu'elles sont essentielles pour la sécurité alimentaire à long terme et pour satisfaire les besoins fondamentaux des générations présentes et futures; que leur biodiversité est le produit de l'action humaine; et que l'interdépendance des pays au regard de cette catégorie de ressources phytogénétiques est beaucoup plus grande que pour les autres classes de biodiversité. Ce caractère exceptionnel des ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation signifie que leur problématique peut justifier un traitement distinct des autres classes de biodiversité. Il a également mentionné la Résolution 7/93 de la Conférence de la FAO et fait savoir que le Directeur général a garanti que des crédits du Programme ordinaire seraient disponibles pour la préparation et le déroulement des sessions de négociations ordinaires et extraordinaires de la Commission, en 1994 et 1995, pour donner suite à la résolution. Il a signalé également que les crédits du Programme ordinaire ne permettaient pas d'accorder un soutien économique pour la participation des délégations des pays en développement, et des ressources extrabudgétaires ont donc été demandées à d'éventuels donateurs.
3. Après avoir présenté les différents points de l'ordre du jour, M. de Haen a fait savoir que conformément à l'esprit des recommandations de la cinquième session de la Commission des ressources phytogénétiques, on avait invité à cette session du Groupe de travail le Président du Comité intergouvernemental de la Convention sur la diversité biologique. On a également invité le Directeur général de l'IPGRI à assister aux débats du point 4 de l'ordre du jour, "Réseau international de collections *ex situ* de matériel génétique: rapport intérimaire sur les accords passés avec les Centres internationaux de recherche agronomique" (CPGR/94/WG9/6).
4. Le Groupe de travail a approuvé l'ordre du jour, en ajoutant un point 6 proposé par la délégation canadienne: Examen de l'ordre du jour de la prochaine session de la Commission.
5. De nombreuses délégations ont estimé qu'il était important que les pays en développement puissent participer pleinement à ces sessions et qu'il fallait s'efforcer d'obtenir les fonds nécessaires, ce qui a suscité l'approbation générale.

REVISION DE L'ENGAGEMENT INTERNATIONAL

Première étape: incorporation des annexes dans le texte principal de l'Engagement et harmonisation de celui-ci avec la Convention sur la diversité biologique (CPGR/94/WG9/2 et CPGR/94/WG9/3)

6. Le Conseiller juridique, M. Moore, a présenté les documents concernant ce point de l'ordre du jour et il a mentionné la Résolution 7/93 de la Conférence dans laquelle celle-ci demande que des négociations aient lieu entre les gouvernements en vue d'adapter l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques pour l'aligner sur la Convention sur la diversité biologique. Il a également mentionné la nécessité d'examiner le statut juridique de l'Engagement international par rapport à la Convention sur la diversité biologique et les indications de la Commission et de la Conférence pour que la révision de l'Engagement se fasse par étapes.
7. Après cette introduction, le Conseiller juridique a suggéré que, pour cette première phase, on examine l'Engagement article par article, en laissant le préambule pour la fin.
8. Le Groupe de travail, en vue de procéder par étapes conformément aux recommandations de la Commission et de la Conférence, a accepté la suggestion du Conseiller juridique. Etant donné l'importance et la diversité des observations et des propositions faites pour chaque article par les délégations, et comme le Groupe de travail n'est pas un organe de négociation, il a été décidé que le Secrétariat rassemblerait les observations du Groupe et celles que contenait déjà le document, ce qui donnerait à la Commission davantage d'éléments de décision.
9. Plusieurs pays ont insisté sur la nécessité de restructurer le document, selon l'agencement proposé en annexe par exemple, de manière à ce que le texte qui sera présenté à la Commission soit clair et utile au moment où celle-ci examinera les différents articles. On a toutefois noté qu'avec la nouvelle structure, il pourrait s'avérer plus difficile de comparer le texte avec l'Engagement original, et il faudrait donc que le Secrétariat prépare deux versions du document, une selon la structure actuelle et l'autre suivant l'agencement proposé à l'annexe du document, afin que la Commission puisse décider sur quel document elle préfère travailler.
10. Au cours de l'examen de l'Engagement international et de ses annexes, les points principaux ci-après ont également été abordés:
 - Le Groupe de travail n'est pas un organe de négociation. Sa fonction est de mettre l'accent sur les aspects de fond et sur les principes et concepts qui permettent à la Commission d'avancer dans la négociation.
 - Le processus de négociation de l'Engagement révisé doit reposer sur les résultats de plus de 10 ans de négociation, qui sont reflétés dans l'Engagement et ses annexes. Il faut maintenir le consensus auquel on est déjà parvenu, respecter l'essence de l'Engagement international et ne pas faire de changements inutiles. Il convient également de tenir compte des nouvelles réalités.
 - L'Engagement doit s'aligner sur la Convention, mais il ne faut pas perdre de vue que deux questions (accès aux ressources conservées *ex situ* auxquelles la Convention ne s'applique pas; et droits des agriculteurs) ne figurent pas dans la Convention et doivent être examinées dans le cadre du Système mondial sur les ressources phylogénétiques de la FAO.
 - Dans la mesure du possible, le style de l'Engagement révisé doit s'adapter à celui de la Convention.
 - Dans l'Engagement révisé, il faut tenir compte également d'autres accords internationaux, comme l'Action 21 et l'Uruguay Round, en particulier les dispositions sur les systèmes de propriété intellectuelle *sui generis* pour les variétés de plantes, dans le contexte des ADPIC.
 - Il serait souhaitable que l'Engagement révisé ait force obligatoire.
 - On a estimé que la problématique particulière des ressources phylogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation justifiait des débats et des solutions appropriées qui ne sont pas nécessairement généralisables à d'autres classes de diversité.

- La coopération internationale est nécessaire pour éviter de perdre les ressources phytogénétiques qui sont menacées d'extinction et assurer une meilleure répartition des bénéfices tirés de ces ressources.
- La révision doit comprendre une restructuration de l'Engagement, afin d'inclure les conditions d'accès au matériel génétique, les aspects financiers, les droits des agriculteurs, les aspects juridiques et institutionnels et la coopération internationale.
- L'Engagement révisé doit couvrir la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation. Quelques pays ont estimé que l'Engagement devait inclure les plantes médicinales. D'autres se sont déclarés de l'avis contraire. A cet égard, on a fait une distinction entre les plantes médicinales cultivées et celles qui ne le sont pas.
- Il est important que le Secrétariat prépare dès que possible la nouvelle version du document, avec les observations faites au cours de cette session sur les articles de l'Engagement.
- On est convenu que le processus de révision doit se faire en coopération avec la Conférence des Parties. Il faut également travailler en contact étroit avec la Commission du développement durable.

Deuxième étape: Examen des autres questions qu'il convient d'insérer dans l'Engagement révisé aux étapes postérieures du processus (CPGR/94/WG9/2 et CPGR/94/WG9/4)

11. Le Secrétaire de la Commission, M. Esquinas-Alcázar, a présenté ce point de l'ordre du jour, en rappelant que pour cette deuxième étape de la révision de l'Engagement international, il faudrait chercher une solution aux questions suivantes, identifiées dans la Résolution 7/93:
 - "accès, à des conditions fixées de commun accord, aux ressources phytogénétiques, y compris aux collections *ex situ* non couvertes par la Convention";
 - "concrétisation et respect des droits des agriculteurs".
12. Un pays a demandé que l'on étudie seulement l'accès aux collections *ex situ* existantes avant l'entrée en vigueur de la Convention sur la diversité biologique et les droits des agriculteurs.
13. Plusieurs pays ont cependant estimé que, conformément à la Résolution 7/93, outre l'accès aux collections existantes il faudrait débattre, avant l'entrée en vigueur de la Convention, des conditions d'accès aux nouvelles collections ainsi que de l'opportunité de mettre au point un accord multilatéral visant les deux types de collections. Ils ont estimé qu'il n'est pas prévu que les Parties limitent la réglementation de l'accès aux ressources phytogénétiques à des accords bilatéraux et ils ont insisté sur la compétence de la FAO en matière de ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation.
14. On a également proposé que les débats de la deuxième étape de la révision de l'Engagement international comprennent des aspects institutionnels.
15. Un pays a par ailleurs indiqué que la négociation en sessions plénières est difficile, et il a proposé que pendant les sessions de la Commission, on crée des groupes de travail ouverts à tous les pays, dans lesquels il serait possible d'engager le dialogue. D'autres pays ont estimé qu'il serait difficile pour les pays en développement de disposer de suffisamment de délégués pour participer en même temps à divers groupes de travail.
16. On a considéré que les négociations devraient se limiter aux ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation et on a proposé que toutes les observations des délégués sur les questions qui sont posées dans le document présenté par le Secrétariat au Groupe de travail figurent dans le document révisé qui sera soumis à la session extraordinaire de la Commission.

**RAPPORT INTERIMAIRE SUR LA CONFERENCE INTERNATIONALE ET LE PROGRAMME
SUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES
(CPGR/94/WG9/5)**

17. Le Sous-Directeur général, M. de Haen, a présenté ce point de l'ordre du jour. Il a précisé que la Conférence technique internationale aurait lieu en juin 1996. Il a estimé qu'elle devrait constituer un pas en avant pour la sécurité alimentaire mondiale et il a insisté sur le caractère participatif du Plan d'action mondial. Il a énuméré les progrès réalisés dans le processus préparatoire:

- création d'un Secrétariat
- mise au point des règles pour l'élaboration des rapports nationaux
- collaboration avec d'autres institutions
- contacts initiaux avec les pays pour la préparation des rapports.

18. Il a également fait savoir qu'on avait déjà reçu 80 à 85 questionnaires remplis par les Etats membres avec les informations demandées.

19. En ce qui concerne le financement, il a fait savoir que 2,7 millions de dollars E.-U. étaient assurés et que des annonces de contribution avaient été faites pour près d'un autre million. Cela signifie qu'il manque encore 4 millions de dollars environ pour financer l'ensemble du projet. Dans ces conditions, la FAO ne peut pas souscrire les engagements qui sont pourtant nécessaires afin d'assurer le déroulement du processus préparatoire. Il faut aussi appuyer la participation active des pays en développement à ce processus.

20. Le Groupe de travail s'est déclaré préoccupé par les problèmes de financement et leurs répercussions sur le processus préparatoire, et il a instamment demandé que l'on mobilise des fonds auprès de toutes les sources possibles. Il a également souligné la nécessité d'assurer la participation active des pays en développement au processus préparatoire et à la Conférence.

21. Le Groupe de travail a fait observer que la révision de l'Engagement international ainsi que la préparation de l'Etat mondial et du Plan d'action devaient être considérées comme faisant partie d'un processus participatoire réalisé par les pays sous la direction de la Commission et de son Groupe de travail dans le contexte du Système mondial des ressources phytogénétiques. Il a souligné également qu'il fallait accélérer le rythme des consultations avec les pays et développer la coopération avec d'autres organismes.

22. Il a souligné que, même si la Conférence n'est pas exclusivement technique, tous les aspects des ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation doivent être traités avec une rigueur scientifique.

23. Le pays qui accueillera la Conférence s'est déclaré préoccupé de la possibilité que l'on ne respecte pas les dates initialement prévues.

**RESEAU INTERNATIONAL DE COLLECTIONS EX SITU DE MATERIEL GENETIQUE:
RAPPORT INTERIMAIRE SUR LES ACCORDS PASSES AVEC LES CENTRES
INTERNATIONAUX DE RECHERCHE AGRONOMIQUE (CPGR/94/WG9/6)**

24. Le Conseiller juridique a présenté ce point de l'ordre du jour, et expliqué les négociations qui ont été menées avec les pays et les centres internationaux à la demande de la Commission des ressources phytogénétiques. M. Moore a également fait savoir au Groupe de travail que 34 gouvernements ont offert de mettre leurs collections *ex situ* sous les auspices de la FAO, et choisi le modèle d'accord qu'ils préférèrent et que 9 d'entre eux ont déjà confirmé qu'ils signeront l'accord.

25. Le Groupe de travail a révisé le dernier projet d'accord avec les centres internationaux, et pris note qu'il s'agit du résultat des négociations entre la FAO et les Centres, menées par l'intermédiaire de l'IPGRI.
26. Le Groupe de travail est convenu que les changements introduits dans cette dernière version traduisaient, en substance, les préoccupations de la Commission à sa cinquième session par rapport aux versions antérieures de ce document.
27. Quelques pays ont jugé que le projet d'accord pourrait être amélioré, mais ils ont estimé que si l'on introduisait de nouvelles modifications, on retarderait sa mise en forme définitive et qu'il était important que les centres du GCRAI mettent le plus tôt possible leurs collections de matériel génétique à la disposition du réseau FAO; ils ont donc été favorables à ce que l'accord soit signé sous sa forme actuelle. Plusieurs membres du Groupe de travail ont fait savoir que, si l'on apportait des changements importants au texte final de l'accord, ils souhaitaient en être tenus informés. Certains pays ont considéré que les mots "sans restriction" à la fin de l'Article 9 pourraient aller à l'encontre de certains articles de la Convention sur la diversité biologique et rendre plus difficiles les négociations sur la révision de l'Engagement. En conséquence, le Groupe de travail a proposé que, dans la mise au point finale des accords, on discute avec les centres de l'élimination des mots "sans restriction". A cet égard, le Conseiller juridique a rappelé que l'accord porte sur une période de quatre ans. Il a estimé que la meilleure façon d'aborder la question des mots "sans restriction" était peut-être une déclaration conjointe de la FAO et de l'IPGRI devant la Commission des ressources phytogénétiques, de façon à ne pas retarder l'accord. M. Iwanaga, représentant de l'IPGRI, s'est déclaré en faveur de cette proposition du Conseiller juridique, et le Groupe de travail l'a approuvée.

MANDAT ET PROCEDURES DU GROUPE DE TRAVAIL (CPGR/94/WG9/7)

28. Le Groupe de travail a examiné le document sur cette question qui avait été préparé par le Secrétariat conformément aux recommandations de la Commission.
29. On a longuement examiné les procédures d'élection des membres du Groupe de travail et on s'est mis d'accord sur le fait que l'élection devait être laissée à la discrétion des groupes régionaux, de même que les questions de roulement et de continuité.
30. En ce qui concerne l'élection du Président et du Vice-Président, le Conseiller juridique a indiqué que la question relevait de la Commission.
31. S'agissant de la participation d'observateurs présents à titre individuel, certains pays ont jugé que cela risquait de se traduire par une représentation excessive des pays développés, peu souhaitable dans une phase de négociation. Ils ont envisagé la possibilité de n'accorder le droit de parole aux observateurs qu'à la demande du Président.
32. Le Groupe de travail a recommandé que la question et les observations du Groupe soient examinées par la Commission des ressources phytogénétiques.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SESSION DE LA COMMISSION

33. Le Secrétariat a distribué des exemplaires de l'ordre du jour provisoire de la sixième session de la Commission des ressources phytogénétiques prévue pour 1995, mis au point à sa cinquième session.
34. Le Secrétaire de la Commission a fait observer que la session extraordinaire, qui aura lieu en automne 1994, a pour objectifs i) de négocier la révision de l'Engagement international conformément à la Résolution 7/93; et ii) d'examiner la préparation de l'Etat mondial des

ressources phytogénétiques, du Plan mondial d'action et autres dispositions pour la quatrième Conférence technique internationale.

35. Le Groupe de travail est convenu que la session extraordinaire de la Commission devrait se limiter aux points relatifs aux ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation. On est également convenu que le Secrétariat présenterait un rapport sur la situation financière du projet fiduciaire "Conférence et Programme international sur la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques".

36. En ce qui concerne l'ordre du jour provisoire de la sixième session de la Commission, approuvé à la cinquième session, le Groupe de travail a demandé d'inclure des informations détaillées sur les projets et programmes de la FAO relatifs à la conservation et à l'utilisation des ressources phytogénétiques, éventuellement sous le point 6: "Rapports, programmes et activités sur les ressources phytogénétiques" de l'ordre du jour provisoire approuvé par la Commission à sa cinquième session.

ANNEXE D
RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA
PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DU GROUPE DE TRAVAIL
(Rome, 3 et 4 novembre 1994)

1. Ont participé à la première session extraordinaire du Groupe de travail, qui s'est tenue les 3 et 4 novembre 1994, les représentants des pays suivants: Allemagne, Australie, Brésil, Cap-Vert, Canada, Egypte, France, Inde, Israël, Japon, Libye, Madagascar, Malaisie, Mexique, Pérou, Suède, Tunisie et Venezuela. La Communauté européenne participait également à cette session, conformément aux dispositions des paragraphes 8 et 9 de l'Article II de l'Acte constitutif de la FAO. M. J.M. Bolívar (Espagne) a présidé les travaux de la session.
 2. Après l'ouverture de la session par le Président, le Sous-Directeur général, M. de Haen a introduit l'ordre du jour provisoire. Il a souligné à quel point il importait d'examiner les deux questions identifiées dans la Résolution 3 de l'Acte final de Nairobi. Il a également mentionné le processus de révision de l'Engagement international, qui pourrait se faire en trois étapes: une première étape pour l'intégration des annexes dans le texte de l'Engagement; une deuxième pour l'élaboration ultérieure de l'Engagement, et notamment l'incorporation des questions d'accès aux ressources phytogénétiques et de concrétisation des droits des agriculteurs; et finalement, une troisième étape au cours de laquelle seraient examinées les mesures à prendre, sur le plan juridique et institutionnel, pour mettre en oeuvre l'Engagement révisé. Il a ajouté qu'il faut tenir compte, lors des débats, d'autres faits survenus, comme la Convention sur la diversité biologique, l'ADPIC, l'UPOV et le programme Action 21. Le Groupe de travail et la Commission vont discuter, lors de leurs sessions respectives, de la première et de la deuxième phases, mais vu l'imbrication des diverses questions, des aspects relatifs à la troisième phase seront inévitablement abordés.
- M. de Haen a souligné que des ressources financières considérables sont requises pour la révision de l'Engagement et il a annoncé qu'un montant supplémentaire de 433 000 dollars E.-U. a été alloué pour l'organisation de ces sessions, moyennant une réaffectation des ressources du Programme ordinaire. M. de Haen a rappelé que le Groupe de travail, à sa dernière session, avait souligné l'importance d'assurer la participation des pays en développement à la négociation. Le Secrétariat de la FAO a pris contact avec d'éventuels donateurs et il a le plaisir de signaler aux participants que le Canada a fourni, à cette fin, une contribution de 38 000 dollars canadiens. Des fonds supplémentaires seront toutefois nécessaires pour les prochaines négociations ainsi que pour la quatrième Conférence technique internationale. Il a indiqué que d'importantes activités étaient déjà en cours pour la préparation de la quatrième Conférence technique internationale et il a tenu à remercier les pays qui contribuent à l'organisation de réunions régionales. Il s'est félicité de la signature de l'Accord entre la FAO et les CIRA du GCRAI, qui prévoient que leurs collections seront placées sous les auspices de la FAO, et il a signalé que la FAO avait officiellement fait part de son désir de participer au Secrétariat conjoint de la Convention sur la diversité biologique, question qui sera examinée par la Conférence des parties contractantes, à sa première session.

3. Le Conseiller juridique, M. Moore, a présenté les documents CPGR-EX1/94/4 et CPGR-CX1/94/4 Alt. Il a précisé que le Groupe de travail n'est pas un groupe de négociation, mais que lors de sa dernière session, il avait présenté des suggestions en tant que groupe de réflexion. Celles-ci ont été recueillies de façon neutre, sans tenir compte de l'appui qu'elles avaient reçu.

4. Le Groupe de travail a félicité le Secrétariat pour l'excellente qualité des documents présentés. Il a réaffirmé qu'il n'est pas un groupe de négociation et que sa tâche se limite à préparer les travaux de la Commission. Il a de même estimé que la Commission devra elle-même se prononcer sur l'organisation des négociations, et notamment décider s'il convient ou non de créer un groupe de rédaction ou d'autres groupes.

5. Le Groupe de travail a noté avec satisfaction que, comme il l'avait suggéré à sa dernière session ordinaire, le Secrétariat a préparé deux versions de l'Engagement international, qui sera révisé en fonction de la Convention: la première version, contenue dans le document CPGR-EX1/94/4, présente le texte original; la seconde, figurant dans le document CPGR-EX1/94/4 Alt, présente le même texte, mais selon une nouvelle structure, comme proposé lors de la dernière session. Les deux documents tiennent compte des commentaires qui ont été faits; ceux-ci ne doivent toutefois pas être considérés comme des recommandations à la Commission mais plutôt comme de simples suggestions qui pourraient éventuellement être prises en compte lors de la négociation. Le Groupe de travail a estimé que la Commission, pour faciliter ses travaux, aurait intérêt à prendre pour base la version présentée avec la nouvelle structure, figurant dans le document CPGR-EX1/94/4 Alt. Il tient toutefois à préciser qu'il ne s'agit en aucun cas d'une recommandation concernant les questions de fond à négocier.

6. De l'avis du Groupe, il faudra entamer la révision de l'Engagement non pas par le Préambule mais par l'Article 1, puis examiner comment harmoniser le texte de l'Engagement avec celui de la Convention. On pourra ensuite aborder l'Article 2, ce qui permettra notamment d'harmoniser la terminologie; on passera ensuite à l'Article 3 pour discuter des types de ressources visés par l'Engagement et ainsi de suite, en réservant pour la fin les débats sur le Préambule.

7. Il a été suggéré de réserver pour plus tard la question de la valeur juridique de l'Engagement, qui en tout cas ne devra pas être examinée avant la fin des phases un et deux. Les participants sont convenus de la nécessité de réviser graduellement l'Engagement, sans précipitation. Un pays a indiqué que la négociation doit être achevée pour la Conférence technique de 1996, mais un autre pays a estimé qu'il s'agit de deux processus autonomes et que la négociation de l'Engagement international doit suivre son cours normal, indépendamment de la tenue de la Conférence, même s'il est préférable qu'elle soit achevée pour cette date.

8. On a indiqué qu'il serait souhaitable d'utiliser, dans l'Engagement révisé, la terminologie employée dans la Convention, comme "utilisation durable", "répartition juste et équitable des bénéfices", "souveraineté des Etats", etc. On a également souligné l'importance du transfert de technologies pour les pays en développement, en ajoutant que les pays d'origine doivent participer aux recherches sur la conservation de la diversité biologique et sur son utilisation, et pouvoir accéder aux informations correspondantes. Pour ce faire, des ressources financières seront nécessaires.

9. Un pays a estimé que la question de l'accès aux ressources phytogénétiques peut être subdivisée de la façon suivante:

- a) accès aux collections *ex situ* non couvertes par la Convention.
- b) accès aux ressources phytogénétiques en général.

Plusieurs autres pays ont estimé toutefois que les conditions d'accès à ces deux types de ressources doivent être examinées conjointement et ont fait valoir que les droits souverains des pays ne sont pas incompatibles avec la mise en place d'accords multilatéraux, dans l'exercice de leurs droits souverains.

10. Certains pays ont estimé que la révision de l'Engagement doit s'en tenir aux dispositions de la Résolution 3 de l'Acte final de Nairobi. En revanche, d'autres pays ont indiqué que le mandat de la Commission est défini dans la Résolution 7/93 de la Conférence de la FAO, approuvée à l'unanimité après de minutieuses négociations. Cette Résolution élargit le champ des négociations par rapport à la Résolution 3 de Nairobi, et prévoit notamment la révision de l'Engagement international et l'accès à toutes les ressources phytogénétiques utiles pour l'agriculture et l'alimentation. Un pays a rappelé que le rapport de la deuxième session du Comité intergouvernemental pour la Convention sur la diversité biologique, tenue à Nairobi en juin/juillet 1994, a fermement appuyé le processus de renégociation de l'Engagement international en fonction de la Convention, prévu dans la Résolution 7/93 de la Conférence.

11. On a souligné l'importance de la question des droits des agriculteurs. On a reconnu la nécessité d'élaborer davantage ce concept et de le traduire dans la pratique, tout en respectant les bases déjà existantes. On a souligné qu'il faut trouver le moyen de protéger et d'élargir ces droits et, dans cette optique, plusieurs pays ont proposé d'étudier la possibilité de créer un système international de propriété intellectuelle pour la protection des ressources phytogénétiques obtenues à partir des pratiques traditionnelles des agriculteurs, système qui pourrait être sui generis. Un pays a souligné que la rétribution de ces droits ne peut pas se faire uniquement à l'aide d'un fonds qui est destiné également à conserver les ressources phytogénétiques. On a généralement admis que les droits des agriculteurs et l'accès aux ressources phytogénétiques sont des questions étroitement liées. Un pays a appelé l'attention sur l'intérêt présenté par le document CPGR-EX1/94/5 Sup., qui peut mettre en lumière ces aspects.

12. Le Groupe de travail s'est félicité des renseignements fournis par le Secrétariat sur les progrès réalisés dans les préparatifs de la quatrième Conférence technique internationale et a noté avec satisfaction la lettre d'entente conclue entre la FAO et l'IPGRI pour les préparatifs de la Conférence. La délégation de l'Allemagne a précisé que la Conférence technique se tiendrait à Leipzig. Le Groupe de travail a fait observer que la Commission devrait, lors de sa session extraordinaire, donner des directives au Secrétariat concernant ce processus préparatoire. On a signalé que, dans le cadre de la Convention, des programmes nationaux sur les ressources phytogénétiques utiles pour l'agriculture et l'alimentation sont déjà en cours, et qu'il faudrait assurer une coordination adéquate. M. Fowler a déclaré que des contacts ont été pris avec le PNUE, qui a assuré qu'il s'agit d'études complémentaires. Plusieurs questions ont été posées sur le Groupe d'experts-conseils créé pour les préparatifs de la Conférence technique. On a souligné que ce Groupe ne devrait, en aucun cas, se

substituer à la Commission dans ses fonctions d'orientation. On a également posé la question de la participation des ONG et du secteur privé à la Conférence technique, et de l'opportunité de leur participation active. Un pays a estimé que, pour motiver le secteur privé, un rapport sur l'état des ressources phytogénétiques n'était peut-être pas suffisant et qu'il serait sans doute davantage intéressé par un rapport sur l'échange de ces ressources. Un autre pays s'est demandé si l'on pouvait tirer parti des travaux préparatoires de la Conférence technique pour la prochaine session de la Commission du développement durable, et il a estimé qu'il fallait envoyer à cette Commission un rapport sur les progrès réalisés dans la préparation de la Conférence ainsi que le rapport envoyé à la Conférence des Parties sur les progrès réalisés dans l'application de la Résolution 3 de l'Acte final de Nairobi.

13. Un pays a estimé que la question des forêts était un problème de fond, à examiner lors des préparatifs de la Conférence technique internationale; selon ce pays, l'activité forestière ne doit pas figurer dans le Plan d'action mondial, ni être traitée par la Conférence technique, et il a demandé qu'il en soit fait état dans le présent rapport.

14. M. Fowler a informé le Groupe de travail que l'on n'avait encore reçu aucune réponse positive quant à la contribution du Fonds pour la protection de l'environnement au processus de la Conférence technique. En ce qui concerne le Groupe d'experts-conseils et leur recrutement, il a indiqué qu'on pourrait peut-être laisser une certaine marge de manoeuvre au Secrétariat. Il a rappelé que le Secrétariat chargé de préparer la Conférence technique n'avait que deux mois d'existence. Il a précisé également que les documents envoyés aux pays pour leur rapport n'étaient pas des questionnaires, mais des directrices.

15. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction l'Accord intervenu entre la FAO et les CIRA du GCRAI en vertu duquel ceux-ci placent leurs collections dans le Réseau international sous les auspices de la FAO. On a considéré que cet Accord constituait un pas important vers la mise en oeuvre du Système mondial des ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation de la FAO, et que cela encouragerait les détenteurs d'autres collections à signer des accords similaires. Un pays a rappelé que les négociations visant à placer les collections nationales dans le Réseau international devaient être souples, comme l'avait décidé la Commission et sur la base de différents modèles, comme ceux déjà définis par les services juridiques de la FAO.

16. Le Directeur général de l'IPGRI, qui avait été invité au débat sur ce point, a également exprimé sa satisfaction de cet Accord, qui devrait couvrir environ 450 000 spécimens, soit 90 pour cent du matériel détenu par les Centres. Il a expliqué que l'Accord précise que les Centres ne revendiquent pas la propriété du matériel génétique, mais qu'ils en sont dépositaires au bénéfice de la communauté internationale. En réponse à une question posée, le Directeur général a précisé que l'Accord s'appliquera aux ressources phytogénétiques non couvertes par la Convention sur la diversité biologique et également à celles qui ont été couvertes ultérieurement, mais dans ce cas, seulement si les pays d'origine en sont d'accord. Certains pays pourraient considérer qu'il est de leur intérêt de participer à des programmes internationaux. Un pays a estimé que cet Accord ne visait que les collections *ex situ* non couvertes par la Convention et il a demandé que ce point de vue soit consigné dans le rapport du Groupe de travail.

17. On a posé la question de la compatibilité de l'Accord avec la Convention. Divers pays ont estimé qu'il est conforme à la Convention, et qu'il ne peut pas être interprété comme portant atteinte à l'exercice des droits souverains des Etats. On a rappelé que, à l'Article 6 de l'Accord, les Centres reconnaissent l'autorité intergouvernementale de la FAO et de sa Commission pour l'élaboration des politiques du Réseau international. Le Conseiller juridique, M. Moore, a appelé l'attention à cet égard sur la Déclaration conjointe de la FAO et des Centres du GCRAI, et il a indiqué que l'Accord s'inscrit dans un processus dynamique, susceptible de modifications rendues nécessaires par l'évolution de la situation.
18. Il a précisé également que jusqu'à une date récente, ces collections n'avaient pas de statut juridique clair et que l'Accord offrait une base juridique qui pourrait être modifiée si nécessaire, conformément aux accords internationaux que les pays signeront à l'issue des négociations en cours au titre de la Convention et de la révision de l'Engagement international. On a précisé également que les travaux préparatoires de la quatrième Conférence technique internationale pouvaient permettre de trouver des solutions à certaines des questions en suspens.
19. En ce qui concerne l'élargissement possible du mandat de la Commission à d'autres formes de diversité biologique relatives à l'agriculture et à l'alimentation, la majorité des pays se sont déclarés en faveur de cet élargissement, même si certains ont jugé qu'il fallait procéder par étapes. On a aussi précisé qu'il faudrait prévoir des engagements internationaux spécifiques pour chacun des secteurs de la biodiversité, conformément à leurs différentes caractéristiques biologiques. On a souligné l'importance des ressources zoogénétiques, le remarquable développement des connaissances techniques dans ce domaine et l'opportunité d'élargir le mandat de la Commission, à commencer par ces ressources. On a indiqué également que l'élargissement du mandat de la Commission et la révision de l'Engagement international sont deux processus indépendants. Plusieurs pays ont demandé que l'on effectue une étude sur les incidences financières que pourrait avoir l'élargissement du mandat.
20. Le Secrétaire de la Commission, M. Esquinas, a donné des précisions sur la coopération qui existe entre les organes directeurs et le Secrétariat de la Convention. Il a fait savoir que, dans le cadre de cette coopération, la FAO avait envoyé des rapports sur les progrès réalisés dans l'application de la Résolution 3 de l'Acte final de Nairobi à la première et à la deuxième session du Comité intergouvernemental pour la Convention sur la diversité biologique. Il a en outre expliqué que, à la demande de ce Comité, la FAO avait envoyé un document pour la première session de la Conférence des Parties (document CPGR-EX1/94/Inf.4) sur les progrès réalisés dans l'application de la Résolution 3 de l'Acte final de Nairobi et qu'il n'avait pas été possible de le soumettre à l'examen de la Commission en raison des délais impartis. On a fait observer que l'application de la Résolution 3 mentionnée ci-dessus ne figure pas explicitement à l'ordre du jour provisoire de la première Conférence des Parties, mais qu'on devrait pouvoir l'examiner sous un point approprié de l'ordre du jour. M. Esquinas a fait savoir que l'on avait invité, par l'intermédiaire du PNUE, le Secrétariat provisoire de la Convention à assister à la session de la Commission. Divers pays ont estimé qu'il était important de développer l'information réciproque et la coopération entre les organes directeurs et les secrétariats de la Convention et de la Commission.
21. Le Conseiller juridique a fait connaître la proposition avancée par le Secrétariat de la FAO pour mettre en place, conjointement avec d'autres institutions du système des Nations Unies, un secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Cette opération consisterait

à affecter un ou deux fonctionnaires, à instaurer une coopération mutuelle au niveau des secrétariats et des organes directeurs, et à réaliser des tâches spécifiques. Le Groupe de travail a accueilli cette initiative avec satisfaction et demandé que le document correspondant soit mis à la disposition de la Commission à sa première session extraordinaire. Un pays a proposé que l'offre de la FAO soit souple quant aux ressources prévues pour l'affectation de fonctionnaires au Secrétariat mixte. Le Sous-Directeur général, M. de Haen, a précisé que la FAO contribuerait sur ses propres ressources à la réalisation des tâches spéciales qui seront définies dans le cadre de son programme propre, mais que dans le cas de ces fonctionnaires, qui ne sont pas inscrits au Programme ordinaire, il faudrait obtenir l'approbation des organes directeurs.

22. On a souligné la compétence technique de la FAO dans le domaine de l'agrobiodiversité et on a examiné les relations entre la Convention et l'Engagement révisé et l'intégration possible de ce dernier comme protocole de la Convention.

23. On a demandé des éclaircissements au Conseiller juridique au sujet de la présidence de la Commission pour la session extraordinaire. M. Moore a fait savoir que le mandat de la Commission ne précise pas si un nouveau Président doit être élu pour une session extraordinaire, et que ce point de procédure devait être tranché par la Commission.

ANNEXE E
PAYS MEMBRES DE LA COMMISSION DES RESSOURCES
PHYTOGENETIQUES ET/OU PAYS AYANT ADHERE A L'ENGAGEMENT
INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES
(Août 1994)

AFRIQUE	ASIE ET PACIFIQUE DU SUD-OUEST	EUROPE	AMERIQUE LATINE ET CARAIBES
Afrique du Sud ^{2/}	Australie ^{1/2}	Allemagne ^{1/2}	Antigua-et-Barbuda ^{2/}
Algérie ^{1/2}	Bangladesh ^{1/2}	Autriche ^{1/2}	Argentine ^{1/2}
Angola ^{1/2}	Chine, Rép. populaire de ^{1/}	Belgique ^{1/2}	Bahamas ^{1/2}
Bénin ^{1/2}	Corée, Rép. de ^{1/2}	Bulgarie ^{1/2}	Barbade ^{1/2}
Botswana ^{1/}	Corée, Rép. pop. dém. de ^{1/2}	Communauté économique européenne ^{1/}	Belize ^{1/2}
Burkina Faso ^{1/2}	Fidji ^{2/}	Chypre ^{1/2}	Bolivie ^{1/2}
Cameroun ^{1/2}	Iles Salomon ^{2/}	Danemark ^{1/2}	Brésil ^{1/}
Cap-Vert ^{1/2}	Inde ^{1/2}	Espagne ^{1/2}	Chili ^{1/2}
Congo ^{1/2}	Indonésie ^{1/}	Estonie ^{1/}	Colombie ^{1/2}
Côte d'Ivoire ^{2/}	Japon ^{1/}	Finlande ^{1/2}	Costa Rica ^{1/2}
Ethiopie ^{1/2}	Malaisie ^{1/}	France ^{1/2}	Cuba ^{1/2}
Gabon ^{2/}	Myanmar ^{1/}	Grèce ^{1/2}	Dominique ^{1/2}
Gambie ^{1/}	Népal ^{2/}	Hongrie ^{1/2}	El Salvador ^{1/2}
Ghana ^{1/2}	Nouvelle-Zélande ^{1/2}	Irlande ^{1/2}	Equateur ^{1/2}
Guinée ^{1/2}	Pakistan ^{1/}	Islande ^{1/2}	Grenade ^{1/2}
Guinée-Bissau ^{1/}	Philippines ^{1/2}	Israël ^{1/2}	Guatemala ^{1/}
Guinée équatoriale ^{1/2}	Samoa ^{1/2}	Italie ^{1/2}	Guyana ^{1/}
Kenya ^{1/2}	Sri Lanka ^{1/2}	Liechtenstein ^{2/}	Haïti ^{1/2}
Libéria ^{1/2}	Thaïlande ^{1/}	Lituanie ^{1/}	Honduras ^{1/2}
Madagascar ^{1/2}	Tonga ^{2/}	Malte ^{1/}	Jamaïque ^{2/}
Malawi ^{2/}	Vanuatu ^{1/}	Norvège ^{1/2}	Mexique ^{1/2}
Malj ^{1/2}		Pays-Bas ^{1/2}	Nicaragua ^{1/2}
Maroc ^{1/2}		Pologne ^{1/2}	Panama ^{1/2}
Maurice ^{1/2}		Portugal ^{1/2}	Paraguay ^{2/}
Mauritanie ^{1/2}		Rép. tchèque ^{1/2}	Pérou ^{1/2}
Mozambique ^{2/}		Roumanie ^{1/2}	Rép. dominicaine ^{1/2}
Niger ^{1/2}		Royaume-Uni ^{1/2}	Sainte-Lucie ^{1/}
Ouganda ^{1/}		Russie, Féd. de ^{2/}	Saint-Kitts-et-Nevis ^{1/}
Rép. centrafricaine ^{1/2}		Suède ^{1/2}	Saint-Vincent-et- Grenadines ^{1/}
Rwanda ^{1/2}		Suisse ^{1/2}	Suriname ^{1/}
Sénégal ^{1/2}		Turquie ^{1/2}	Trinité-et-Tobago ^{1/2}
Sierra Leone ^{1/2}		Yougoslavie ^{1/2}	Uruguay ^{1/}
Soudan ^{1/2}			Venezuela ^{1/}
Tanzanie, Rép.-Unie de ^{1/2}			
Tchad ^{1/2}			
Togo ^{1/2}			
Zaïre ^{1/}			
Zambie ^{1/2}			
Zimbabwe ^{1/2}			
PROCHE-ORIENT		AMERIQUE DU NORD	
Afghanistan ^{1/}	Koweït ^{2/}	Canada ^{1/}	
Bahreïn ^{2/}	Liban ^{1/2}	Etats-Unis d'Amérique ^{1/}	
Egypte ^{1/2}	Libye ^{1/2}		
Iran, Rép. islamique d' ^{1/2}	Oman ^{2/}		
Iraq ^{1/2}	Syrie ^{1/2}		
Jordanie ^{1/}	Tunisie ^{1/2}		
	Yémen ^{1/2}		

^{1/} Membres de la Commission.

^{2/} Pays ayant adhéré à l'Engagement international.

Au total, 140 pays et organisations d'intégration économique régionale sont devenus membres de la Commission des ressources phytogénétiques (122) ou ont adhéré à l'Engagement international (110).

ANNEXE F
LISTE DES DELEGUES ET OBSERVATEURS

قائمة المندوبين والمراقبين
代表和观察员名单
LIST OF DELEGATES AND OBSERVERS
LISTE DES DELEGUES ET OBSERVATEURS
LISTA DE DELEGADOS Y OBSERVADORES

أعضاء الهيئة

委员会成员

MEMBERS OF THE COMMISSION
MEMBRES DE LA COMMISSION
MIEMBROS DE LA COMISION

AFGHANISTAN - AFGANISTAN

ALGERIA - ALGERIE - ARGELIA

الجزائر -

Représentant

- * Nasreddine RIMOUCHE
Représentant permanent adjoint auprès de
l'OAA
Rome

مندوب

* نصر الدين ريموش
الممثل الدائم المناوب لدى المنظمة
روما

ANGOLA

Représentante

- * Mme Elizabeth MATOS
Présidente
Angola N.P.GRC.
Ministère de l'agriculture
Luanda

ARGENTINA - ARGENTINE

Representante

- * Sra. María Cristina FERRARI
Representante Alternante ante la FAO
Ministerio de Relaciones Exteriores
Roma

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Representative

- * Ms. Kristiane HERRMANN
Primary Industries and Environment Branch
Corporate Policy Division
Department of Primary Industries and Energy
Canberra

Alternates

- * Lindsay COOK
Chief
Plant Industry NSW Agriculture
Orange, NSW
- * Ms. Rosanne KAVA
Counsellor (Agriculture & Minerals)
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

AUSTRIA - AUTRICHE

BAHAMAS

BANGLADESH

BARBADOS

BELGIUM - BELGIQUE - BELGICA

Représentant

Mme Régine DE CLERCO
Représentant permanent adjoint de la Belgique
auprès de la FAO
Rome

Ch. POPULER

Directeur de la Station phytopathologique de
L'Etat
Gembloux

Mme Colette TAQUET

Représentant permanent suppléant de la
Belgique auprès de la FAO
Rome

BELIZE - BELICE

BENIN

Représentant

Yallou CHABI-GOURO
Ingénieur agronome
Coordinateur national des Ressources
phytogénétiques
Institut national des Recherches agricoles

BOLIVIA - BOLIVIE

Representante

- * Miguel Angel SILVA RAMOS
Jefe, Departamento de Investigación y
Extensión Agrícola
Secretaría Nacional de Agricultura
y Ganadería
La Paz

Suplente

- * Sra. Moira PAZ ESTENSSORO
Embajador
Representante Permanente ante la FAO
Roma

- * Roberto LEMA
Représentante Permanente Alterno ante la FAO
Roma
- * Freddy ABASTOFLOR CORDOVA
Représentante Permanente Alterno ante la FAO
Roma

BOTSWANA**BRAZIL - BRESIL - BRASIL**

Representative

- * Marco Antonio DINIZ BRANDAO
Minister Counsellor
Deputy Permanent Representative to FAO
Rome

Alternates

- * Ms. Mariangela REBUA DE ANDRADE SIMOES
First Secretary
Environment Division
Ministry of External Relations
Brasilia
- * Nedilson JORGE
Third Secretary
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

BULGARIA - BULGARIE**BURKINA FASO**

Représentant

- * Christophe KIEMTORE
Représentant permanent adjoint
auprès de la FAO
Rome

CAMEROON - CAMEROUN - CAMERUN

Représentant

- * J. NYA NGATCHOU
Inspecteur général
Ministère de la Recherche Scientifique
et Technique
Yaoundé

CANADA

Representative

- * J.C. ST. PIERRE
Director-General, CEF, Research Branch,
Agriculture
Ottawa

Alternate

- * Brad FRALEIGH
National Programme Leader
Plant Gene Resources, Research Branch,
Agriculture
Ottawa

Associates

- * Bryan HARVEY
Head, Horticulture Dept., University
of Saskatchewan
- * Trevor SYKES
Sr. Specialist (Agriculture)
Food Aid Centre
Canadian International Development Agency
Hull

Robert ANDRIGO

Permanent Representative of Canada to FAO
Canadian Embassy
Rome

CAPE VERDE - CAP-VERT - CABO VERDE

Suppléante

- * Mme Maria de Lourdes MARTINS DUARTE
Attachée agricole
Représentant permanent suppléant auprès de
l'OAA
Rome

**CENTRAL AFRICAN REPUBLIC - REPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE - REPUBLICA CENTRAFRICANA****CHAD - TCHAD**

Représentant

- * Malloum BAMANGA ABBAS
Représentant permanent suppléant
Ambassade du Tchad
Rome

Isseine Mouhoro

Conseiller des Affaires économiques de 2ème
classe

Mme Amina Mahamat

Inspecteur principal des Affaires financières

CHILE - CHILI

Suplente

- * Ricardo LEON
Representante Suplente ante la FAO
Roma

Asesor

- * Sra. Margarita ZUNIGA
Delegada
Ministerio de Agricultura
Servicio Agrícola y Ganadero
Santiago

CHINA - CHINE - 中国

Representative

- * MA Shi-Qing
Deputy Director
Department of Science
and Technology
Ministry of Agriculture

代 表
· 马世青
副司长
农业部科技司
北 京

Alternate

- * CHEN Zhixin
Third Secretary
Alternate Permanent
Representative to FAO
Rome

副代表
· 陈植新
三等秘书
常驻粮农组织副代表
罗 马

COLOMBIA - COLOMBIE

Representante

- * Iván MARULANDA
Embajador
Representante Permanente ante la FAO
Roma

CONGO

COSTA RICA

Representante

- * Carlos DI MOTTOLA BALESTRA
Embajador
Representante Permanente ante la FAO
Roma

Suplentes

- * Sra. Yolanda GAGO
Representante Permanente Alterno ante la FAO
Roma
- * Sra. Marcela SUNOL PREGO
Consejero
Embajada de Costa Rica
Roma
- * Sra. Margarita GAMBOA
Primer Secretario
Embajada de Costa Rica
Roma

CUBA

Representante

- * Juan NUIRY SANCHEZ
Embajador
Representante Permanente ante la FAO
Roma

Asesor

- * Modesto FERNANDEZ
Director del Banco de Genes INIFAT
Ministério de Agricultura
La Habana

CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE

Alternate

- * Chrysanthos LOIZIDES
Agricultural Attaché
Permanent Representation to FAO
Rome

DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA -
REPUBLICUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE
COREE -
REPUBLICA POPULAR DEMOCRATICA DE COREA

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA

DOMINICA - DOMINIQUE

DOMINICAN REPUBLICUE - REPUBLICUE
DOMINICAINE - REPUBLICA DOMINICANA

Representante

- * Don Alfredo LEBRON PUMAROL
Embajador
Representante Permanente ante la FAO
Roma

Enrique Alberto PINA SERRA
Consejero, Representante Alterno ante la FAO
Roma

ECUADOR - EQUATEUR

Representante

- * Francisco SUESCUM-OTTATI
Ministro, Representante Permanente Adjunto
ante la FAO
Roma

EGYPT - EGYPTE - EGIPTO

- مصر -

Representative

- * Adel ABOUL-NAGA
Agriculture Counsellor
Rome

مندوب
* عادل محمود أبو النجا
المستشار الزراعي
والممثل الدائم المناوب لدى المنظمة
روما

EL SALVADOR

Representante

- * Sra. María Eulalia JIMENEZ
Consejero
Representante Adjunto ante la FAO
Roma

**EQUATORIAL GUINEA - GUINEE EQUATORIALE -
GUINEA ECUATORIAL**

Representante

- * Alfonso MITOGO NCOGO
Director General Agricultura
Ministerio de Agricultura
Malabo

ESTONIA - ESTONIE

Representative

- * Ms. Elena ASKERSTAM
Permanent Representative to FAO
Rome

ETHIOPIA - ETHIOPIE - ETIOPIA

Alternate

- * Gebrehiwot REDAI
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome
- * Mehari ZEWDIE
Plant Genetic Resources Centre
Ministry of Natural Resources
and Environmental Protection
Addis Ababa

EUROPEAN COMMUNITY

- MEMBER ORGANIZATION

COMMUNAUTE EUROPEENNE

- ORGANISATION MEMBRE

COMUNIDAD EUROPEA

- ORGANIZACION MIEMBRO

Représentant

- * Gian Paolo PAPA
Représentant permanent auprès de la FAO
Rome

Suppléants

- * Luis DELGADO SANCHO
Représentant permanent auprès de la FAO
Rome
- * Gerasimos APOSTOLATOS
Administrateur principal de la Communauté
européenne
Brussels
- * Aldo SIRAGUSA
Administrateur principal
Conseil de la Communauté européenne
Brussels

FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA

Representative

- * Ms. Mirja SUURNAKKI
Senior Research Officer
Ministry of Agriculture and Forestry
Helsinki

Alternate

- * Ms. Irma-Liisa PERTTUNEN
Counsellor
Deputy Permanent Representative to FAO
Rome

FRANCE - FRANCIA

Représentant

- * Jacques LAUREAU
Représentant permanent auprès de l'OAA
Rome

Suppléants

- * Christian BERGER
Conseiller scientifique à la Représentation
Permanente auprès de l'OAA
Rome
- * Olivier MARGUERITTE
Premier Secrétaire à la Représentation
Permanente auprès de l'OAA
Rome

Conseillers

Pierre-Yves BELLOT
Chef du Bureau de la sélection végétale et des
semences
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Paris

Roland GUIIS

Sous-Direction du développement économique
Ministère de la Coopération
Paris

Louis THALER

Président
Bureau des Ressources génétiques
Paris

- Michel CHAUVET
Chargé de mission
Bureau des Ressources génétiques
Paris

- Jean-Paul GALLAND
Chargé de mission
Direction nature et paysages
Ministère de l'Environnement
Paris

GABON

Suppléant

- Mme Ivone DIAS DAGRAÇA
Représentant permanent adjoint auprès de
l'OAA
Rome

GAMBIA - GAMBIE

GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA

Representative

- Wilbert HIMMIGHOFEN
Federal Ministry of Food, Agriculture and
Forestry
Bonn

Alternates

- Dieter LINK
Deputy Permanent Representative to FAO
Rome
- Frank BEGEMANN
Scientific Adviser, ZADI/IGR
Ministry of Agriculture
Bonn
- Klaus SUPP
Legal Adviser
Federal Ministry of Food, Agriculture and
Forestry
Bonn
- Harald HILDEBRAND
Assistant Head of Division
Federal Ministry of Food, Agriculture and
Forestry
Bonn

GHANA

Representative

- Joseph R. TURKSON
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

GREECE - GRECE - GRECIA

Associates

- Mrs. Virginia STELLOU
Direction for the Protection of the Environment
Ministry of Agriculture
Athens
- Athanasios ZAMANIS
Agriculture Research Centre of Macedonia and
Thrace
Ministry of Agriculture
Thessalonica

GRENADA - GRENADE - GRANADA

GUATEMALA

Suplente

- Bruno DEGER
Ministro Consejero
Representante Permanente Adjunto ante la FAO
Rome

GUINEA - GUINEE

GUINEA-BISSAU - GUINEE-BISSAU

GUYANA

HAITI - HAÏTI

Représentant

- Christian BONAPARTE
Représentant permanent auprès de la FAO
Rome

HONDURAS

Representante

- Sra. María Martha VALLADARES
Representante titular ante la FAO
Roma

HUNGARY - HONGRIE - HUNGRIA

ICELAND - ICELANDE - ISLANDIA

INDIA - INDE

Representative

- Rai S. RANA
Director
National Bureau of Plant Genetic Resources
Ministry of Agriculture
New Delhi

Alternate

- Atul SINHA
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

INDONESIA - INDONESIE

- Soedarsan ACHMAD
Chairman, National Comm. of Germplasm
Department of Agriculture
Jakarta
- Tri WIBOWO
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

IRAN, ISLAMIC REPUBLIC OF -
IRAN, REPUBLIQUE ISLAMIQUE D' -
IRAN, REPUBICA ISLAMICA DEL

Representative

- Parviz VOJDANI
Head, National Plant Genebank of Iran
Ministry of Agriculture
Teheran

IRAQ

العراق -

Representative

- Kutaiba Mohamed HASSAN
Permanent Representative of Iraq to FAO
Rome

مندوب
* قتيبة محمد حسن
الممثل الدائم لدى المنظمة
روما

IRELAND - IRLANDE - IRLANDA

Representative

- Aidan O'DRISCOLL
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

ISRAEL

Representative

- Ms. Miriam WALDMAN
Director
Biological and Ecological Programme
Ministry of Science
Jerusalem

Alternate

- Raphael MORAV
Counsellor for Economic Affairs
Permanent Representation of Israel to FAO
Rome

ITALY - ITALIE - ITALIA

Représentant

- Ciro IMPAGNATIELLO
Direction générale des politiques agro-
industrielles nationales
Ministère des ressources agricoles, alimentaires
et forestières
Rome

Suppléant

- Franco GINOCCHIO
Représentant permanent suppléant
Rome

Conseillers

- Mme Piera MARIN
Bureau des relations internationales (Cabinet du
Ministre)
Ministère des ressources agricoles, alimentaires
et forestières
Rome

Carlo FIDEGHELLI

Institut expérimental de fructiculture
Rome

- Fabrizio GRASSI
Institut expérimental de fructiculture
Rome

Paolo VICENTINI

Direction générale des forêts, des montagnes et
des ressources hydriques
Ministère des ressources agricoles, alimentaires
et forestières
Rome

- Achille DI DUCA
Inspecteur forestier
Direction générale des forêts, des montagnes et
des ressources hydriques
Ministère des ressources agricoles, alimentaires
et forestières
Rome

- Mme Raffaella ISOPI
Direction générale des forêts, des montagnes et
des ressources hydriques
Ministère des ressources agricoles, alimentaires
et forestières
Rome

- Mario IZZO
Agronome
Service de la conservation de la nature
Ministère de l'environnement
Rome

JAPAN - JAPON

Representative

Masahiro NAKAGAWARA
Genetic Resources Coordinator
National Institute of Agrobiological Resources
Tsukuba

Alternates

Akio YAMAMOTO
Deputy Director
Liaison and Coordination Division
Agriculture, Forestry and Fisheries Research
Council Secretariat
Tokyo

- * Kauji KAWAKAMI
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

- * Tetsuya MAEKAWA
International Planning Chief
Seeds and Seedling Division
Agricultural Production Bureau
Tokyo

JORDAN - JORDANIE - JORDANIA - الأردن

Kamal KHAIRALLAH ABOUSALAH
Embassy of Jordan
Rome

كمال خير الله أبو صلاح
سفارة الأردن
روما

KENYA

Alternates

- * Paul CHEPKWONY
Agricultural Attaché
Embassy of Kenya
Rome
- * John MITAU
Second Secretary
Embassy of Kenya
Rome
- * Ms. Serah MUTISYA
Third Secretary
Embassy of Kenya
Rome

**KOREA, REPUBLIC OF - COREE, REPUBLIQUE DE
- COREA, REPUBLICA DE****LEBANON - LIBAN - LIBANO - لبنان****LIBERIA****LIBYA - LIBYE - LIBIA - ليبيا**

Representative

- * Mansur Mabruk SEGHAYER
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

مندوب
* منصور مبروك الصغير
الممثل الدائم المناوب لدى المنظمة
روما

LITHUANIA - LITUANIE - LITUANIA

Representative

- * Algirdas ZEMAITIS
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

MADAGASCAR

Représentant

- * Raphaël RABE
Chargé d'Affaires a.i.
Représentant Permanent Adjoint auprès de
l'OAA
Rome

MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA

Representative

- * Che Ani SAAD
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome
- * Ab. Ghaffar A. TAMBI
Permanent Representation to FAO
Rome

Alternate

- * Ahmad Zamzam MOHAMED
Agricultural Research Institute
Ministry of Agriculture
Kuala Lumpur

MALI**MALTA - MALTE**

Representative

- * Francis MONTANARO MIFSUD
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

MAURITANIA - MAURITANIE - موريتانيا

MAURITIUS - MAURICE - MAURICIO

Representative

- * Hassambhye ROJOA
Acting Divisional Scientific Officer (Horticulture)
Ministry of Agriculture and Natural Resources
Reduit

MEXICO - MEXIQUE

Representante

- * Ricardo VELAZQUEZ
Ministro
Representante Permanente Alterno ante la FAO
Roma

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS - المغرب

Suppléants

- * Abdesselem ARIFI
Représentant permanent adjoint auprès de
l'OAA
Rome

مناوبون
* عبد السلام أريفي
الممثل الدائم المناوب لدى المنظمة
روما

- * Mlle Wafaa ZNIBER
Représentant permanent adjoint auprès de
l'OAA
Rome

* الآنسة وفاء زنيبر
الممثل الدائم المناوب لدى المنظمة
روما

MYANMAR

Alternate

- * U Min NAING
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAISES BAJOS

Representative

- * Jacob B. PIETERS
Minister Plenipotentiary to FAO
Rome

Alternate

- * Jaap J. HARDON
Director
Centre for Plant Breeding and Reproduction
Research
Ministry of Agriculture
Wageningen

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZELANDE - NUEVA ZELANDIA

Representative

- * Peter KETTLE
Director, Science Policy
Ministry of Agriculture and Fisheries
Wellington

Alternates

- * Ms Christine BOGLE
Acting Permanent Representative to FAO
Rome

David LUXTON

Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

NICARAGUA**NIGER****NORWAY - NORVEGE - NORUEGA**

Representative

- * Anders HEEN
Division Director
Ministry of Agriculture
As

Alternate

- * Ms Turid KONGSVIK
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

- * Jan Petter BORRING
Acting Deputy Director General
Ministry of Environment
Oslo

PAKISTAN

Representative

- * Shahid RASHID
Agricultural Counsellor/Alternative Permanent
Representative to FAO, Rome

PANAMA

Representante

- * Horacio MALTEZ
Representante Permanente Adjunto ante la FAO
Roma

PERU - PEROU

Representante

- Enrique ROSSL LINK
Embajador ante la FAO
Roma

Suplente

- * Srta. Gabriella VASSALLO
Representante Permanente Alternante ante la FAO
Roma

PHILIPPINES - FILIPINAS

Representative

- * Noel D. DE LUNA
Agricultural Attaché
Permanent Representation to FAO
Rome

POLAND - POLOGNE - POLONIA**PORTUGAL**

Representative

- * Luís GUSMÃO
National Coordinator for Plant Genetic
Resources
Ministry of Agriculture
Estação Agronómica Nacional
Oerias

ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA

Représentant

- * Danela MURARIU
Research Worker
Head of the Evaluation Section
National Gene Bank
Suceava

Suppléant

- * George APOSTOLU
Représentant permanent auprès de la FAO
Rome

RWANDA**SAINT KITTS AND NEVIS - SAINT-CHRISTOPHE-
ET-NEVIS - SAN CRISTOBAL Y NIEVES****SAINT LUCIA - SAINTE-LUCIE - SANTA LUCIA****SAINT VINCENT AND THE GRENADINES - SAINT-
VINCENT-ET-GRENADINES - SAN VICENTE Y LAS
GRANADINAS****SAMOA****SENEGAL**

Représentant

- * Moussa Bocar LY
Ministre Conseiller
Représentant permanent adjoint auprès de
l'OAA
Rome

SIERRA LEONE**SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA**

Representante

- * Carlos ARANDA
Representante Permanente ante la FAO
Roma

Suplente

- * Jaime GARCIA BADIAS
Representante Permanente Adjunto ante la FAO
Roma

- * Jose Miguel BOLIVAR
Consejo Técnico Agrícola y Forestal
MAPA
Madrid

SRI LANKA**SUDAN - SOUDAN - السودان**

Representative

- * Mohamed Said HARBI
Permanent Representative to FAO
Rome

مندوب
* محمد سعيد حربي
الممثل الدائم لدى المنظمة
روما

SURINAME**SWEDEN - SUEDE - SUECIA**

Representative

- * Ulf SVENSSON
Assistant Under-Secretary
Ministry for Foreign Affairs
Stockholm

Alternates

- * Roland VON BOTHMER
Professor
Department of Crop Genetics
Swedish University of Agricultural Sciences
Svalöv
- * Inge GERREMO
Counsellor (Agricultural Affairs)
Permanent Representation to FAO
Rome

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Représentant

- * Gert KLEIJER
Chef du Service génétique
Station Fédérale de Recherches agronomiques
de Changins
Nyon

Suppléant

- * Igor MARINCEK
Ministre
Représentant Permanent auprès de la FAO
Rome

SYRIA - SYRIE - SIRIA - سورية**TANZANIA - TANZANIE****THAILAND - THAILANDE - TAILANDIA**

Representative

- * Thanit YINGVANA SIRI
Minister (Agriculture)
Permanent Representative to FAO
Rome

Alternate

- * Pinit KORSIEPORN
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

TOGO**TRINIDAD AND TOBAGO - TRINITÉ-ET-TOBAGO - TRINIDAD Y TABAGO****TUNISIA - TUNISIE - TUNEZ - تونس**

Représentant

- * Salah HAMDJ
Représentant Permanent auprès de la FAO
Rome

مندوب
* صلاح حمدي
الممثل الدائم لدى المنظمة
روما

Suppléant

- Naceur HAMZA
Ingénieur général, Directeur du Laboratoire des
Cultures Maraîchères à l'INRAT

مناوب
ناصر حمزة
كبير المهندسين
مدير مختبر زراعات الخضار
المعهد القومي للبحوث الزراعية بتونس

TURKEY - TURQUIE - TURQUIA**UGANDA - OUGANDA**

Alternate

- * Wilberforce SAKIRA
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI - REINO UNIDO

Representative

- * John C. SUICH
Head, Research Policy Coordination Division
Ministry of Agriculture, Fisheries and Food
London

Alternates

- * David SANDS SMITH
Minister
Permanent Representative to FAO
Rome
- * Peter Roy APSEY
Head of Branch
Research Policy Coordination Division
Ministry of Agriculture, Fisheries and Food
London

UNITED STATES OF AMERICA - ETATS-UNIS D'AMERIQUE - ESTADOS UNIDOS DE AMERICA

Representative

- * Henry L. SHANDS
Associate Deputy Administrator, GR
USDA-ARS
Department of Agriculture
Beltsville

Alternate

- * E. Wayne DENNEY
International Relations Adviser
International Cooperation and Development
Foreign Agricultural Service
Department of Agriculture
Washington

- * Mrs. Melinda KIMBLE
Deputy Assistant Secretary
Foreign Affairs
Department of State
Washington

Advisers

- * Robert B. BERTRAM
Agricultural Research Advisor
Office of Agricultural Food Security, Global
Bureau
USAID
Washington

* Jeffrey P. KUSHAN
Attorney Advisor
Department of Commerce
Patent and Trademark Office
Washington

* Vanessa LAIRD
Attorney Advisor
Office of the Legal Advisor
Department of State
Washington

* David LAMBERT
Executive Vice President
American Seed Trade Association
Washington

* John MATUSZAK
Biodiversity Officer
Department of State
Washington

* Michael ROTH
Senior Intellectual Property Counsel
Pioneer Hi-Bred International, Inc.
Des Moines

URUGUAY

Representante

* Sra. Graziella DUBRA
Ministro
Representante Permanente Adjunto ante la FAO
Roma

Asesor

* Gonzalo AROCENA
Director General
Servicios Agronómicos
Minsiterio de Ganadería, Agricultura y Pesca
Montevideo

VANUATU

VENEZUELA

Representante

* Fernando GERBASI
Embajador
Representante Permanente ante la FAO
Roma

Suplente

* Srta. Virginia PEREZ PEREZ
Representante Permanente Alterno ante la FAO
Roma

YEMEN, REPUBLIC OF - REPUBLIQUE DU YEMEN - REPUBLICA DEL YEMEN - الجمهورية اليمنية

Representative

Ismail MOHARAM
Deputy Director General of the Research
Authority
Sana'a

مندوب
اسماعيل محرم
نائب مدير عام هيئة البحوث
صنعاء

Alternate

Muhie A. AL KHOORI
Director of Plant Research
Sana'a

مناوب
محيى الدين الخورى
مدير بحوث النباتات
صنعاء

* Ahmed Ali Hummed AL-HAWRI
Deputy Permanent Representative to FAO
Rome

* أحمد علي حمد الحورى
نائب الممثل الدائم لدى المنظمة
روما

YUGOSLAVIA - YOUGOSLAVIE

ZAIRE

ZAMBIA - ZAMBIE

Representative

Benson T. MUCHELEMBA
Counsellor and Chargé d'Affaires (a.i.)

Advisers

Josias P. LUNGU
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

Mwinda NALISHUWA
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

المراقبون من الدول الأعضاء التي لا تتمتع بعضوية الهيئة
 非委员会成员的成员国观察员
 OBSERVERS FROM MEMBER NATIONS NOT MEMBERS OF THE COMMISSION
 OBSERVATEURS D'ETATS MEMBRES NE SIEGEANT PAS AU COMITE
 OBSERVADORES DE LOS ESTADOS MIEMBROS QUE NO SON MIEMBROS DEL COMITE

ALBANIA - ALBANIE

- * Pandeli PASKO
Alternative Permanent Observer to FAO
Rome

المملكة العربية - -
 ARABIE SAOUDITE, ROYAUME D' --
 ARABIA SAUDITA, REINO DE

- * Ahmad ALAQUIL
Permanent Representative to FAO
Rome

* أحمد العقيل
المنسوب الدائم لدى المنظمة
روما

- * Bandor AL SHALHOUB
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

* بندر الشلهوب
الممثل الدائم المناوب لدى المنظمة
روما

SLOVAK REPUBLIC - REPUBLIQUE SLOVAQUE -
REPUBLICA ESLOVACA

- * Ms. Maria KADLECIKOVA
Permanent Representative to FAO
Rome
- * Ms. Anna PRETOVA
Director of Institute
Slovak Academy of Sciences
Nitra
- * Ms. Alibeta LOFAJOVA
Deputy Director of Division
Research Institute
Ministry of Agriculture

SLOVENIA - SLOVENIE - ESLOVENIA

- * Ms. Mihaela CERNE
Agricultural Institute
Ministry of Agriculture and Forestry
Ljubljana
- * Ms. Marinka PECNIK
Adviser to the Minister
Ministry of Agriculture and Forestry
Ljubljana

المراقبون من الدول الأعضاء في الأمم المتحدة
联合国会员国的观察员
 OBSERVERS FROM UNITED NATIONS MEMBER STATES
 OBSERVATEURS D'ETATS MEMBRES DES NATIONS UNIES
 OBSERVADORES DE LOS ESTADOS MIEMBROS DE LAS NACIONES UNIDAS

CZECH REPUBLIC - REPUBLIQUE TCHEQUE - REPUBLICA CHECA

- Arpád SZABO
 Embassy of the Czech Republic
 Rome

RUSSIAN FEDERATION - FEDERATION DE RUSSIE - FEDERACION DE RUSIA

- Victor ZVEZDIN
 Permanent Observer to FAO
 Rome
- Sergey ALEXANIAN
 Ministry of Agriculture
 VIR. Head, F.R.
 St. Petersburg

ممثلو الأمم المتحدة ووكالاتها المتخصصة
联合国和各专门机构的代表
 REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES
 REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES
 REPRESENTANTES DE LAS NACIONES UNIDAS Y ORGANISMOS ESPECIALIZADOS

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME
 PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
 PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE**

- Hamdallah ZEDAN
 Co-ordinator, Biodiversity and Biotechnology
 Nairobi

Interim Secretariat for the Convention on Biological Diversity

- Arturo MARTINEZ
 Senior Programme Officer
 CBD - UNEP
 Geneva
- Susan BRAGDON
 Senior Programme Officer
 CBD - UNEP
 Geneva

المدوبون من المنظمات الحكومية الدولية

政府间组织观察员

OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES

INTERNATIONAL UNION FOR THE PROTECTION OF NEW VARIETIES OF PLANTS
UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VEGETALES
UNION INTERNACIONAL PARA LA PROTECCION DE LAS OBTENCIONES VEGETALES

- * Max-Heinrich THIELE-WITTIG
Senior Counsellor
Geneva

المراقبون من المنظمات غير الحكومية

非政府组织观察员

OBSERVERS FROM NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES NON GUBERNAMENTALES

INTERNATIONAL COUNCIL FOR RESEARCH IN AGROFORESTRY
CONSEIL INTERNATIONAL DE RECHERCHES AGROFORESTIERES
CONSEJO INTERNACIONAL DE INVESTIGACIONES AGROFORESTALES

- * Anthony John SIMMONS
Programme Coordinator of Tree Improvement
Nairobi

INTERNATIONAL LIVESTOCK CENTRE FOR AFRICA
CENTRE INTERNATIONAL POUR L'ELEVAGE POUR L'AFRIQUE
CENTRO INTERNACIONAL PARA LA GANADERIA EN AFRICA

- * Miss Jean HANSON
Head, Forage Genetic Resources
Addis Ababa

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF PLANT BREEDERS FOR THE PROTECTION OF PLANT VARIETIES
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES SELECTIONNEURS POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS
VEGETALES
ASOCIACION INTERNACIONAL DE FITOGENETISTAS PARA LA PROTECCION DE VARIETADES DE PLANTAS

- * Martin KAMPS
Nyon

INTERNATIONAL FOUNDATION FOR SCIENCE
FONDATION INTERNATIONALE POUR LA SCIENCE
FUNDACION CIENTIFICA INTERNACIONAL

- * Bernard LE BUANEC
Representative
Nyon

GENETIC RESOURCES ACTION INTERNATIONAL

- Henk HOBELINK
Coordinator
Barcelona
- Antonio ONARATI
Director
Crocevia
Rome

**INTERNATIONAL PLANT GENETIC RESOURCES INSTITUTE
INSTITUT INTERNATIONAL DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES
INSTITUTO INTERNACIONAL DE RECURSOS FITOGENETICOS**

- Geoffrey HAWTIN
Director General
Rome.
- D. VAN SLOTEN
Assistant Director General
Rome
- Thomas GASS
ECP/GR Coordinator, Europe Group
Rome
- Ms. Lyndsey WITHERS
Group Director, Documentation, Information and Training
Rome
- Johannes M.M. ENGELS
Director, Germplasm Maintenance and Use
Rome
- Stephen BRUSH
Senior Scientist
Rome
- M. PERRY
Senior Scientist
Rome

**INTERNATIONAL RICE RESEARCH INSTITUTE
INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHES SUR LE RIZ
INSTITUTO INTERNACIONAL DE INVESTIGACION SOBRE EL ARROZ**

- Michael T. JACKSON
Head, Genetic Resources Center
Manila

RURAL ADVANCEMENT FOUNDATION INTERNATIONAL

- Pat Roy MOONEY
Executive Director
Ottawa

**SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT COMMUNITY
COMMUNAUTE DU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE
COMUNIDAD PARA EL DESARROLLO DEL AFRICA MERIDIONAL**

Observer

- **Godwin Y. MKAMANGA**
Director
SADC Plant Genetic Resources Centre
Lusaka

**TROPICAL AGRICULTURAL RESEARCH AND TRAINING CENTRE
CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION EN MATIÈRE D'AGRICULTURE TROPICALE
CENTRO AGRONOMOICO TROPICAL DE INVESTIGACION Y ENSEÑANZA**

- **Jorge A. MORERA**
Coordinador, Unidad Recursos Genéticos
Turrialba, Costa Rica

THIRD WORLD NETWORK

- **Ms. Yoke Ling CHEE**
Environmental and Legal Representative
Hong Kong